

D. MARTIGNIER - AYMON DE CROUSAZ

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DU CANTON DE VAUD

TOME 1



ÉDITIONS LE PÈLERIN

COLLECTION "REPRINT"

NO 10

D. Martignier - Aymon de Crousaz

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DU CANTON DE VAUD

1867

(Extraits relatifs à la Vallée de Joux)

Volume 1

EDITIONS LE PELERIN

1998

INTRODUCTION

Bien autrefois, que nous reprendrons d'ailleurs incessamment en reprint, nous vous avons donné la possibilité de prendre connaissance des articles propres à la Vallée de Joux parus dans le dictionnaire Levade (1824) et repris dans une modeste brochure de notre série "Dictionnaire" qui ne comprit jamais que ce premier numéro. Ce fascicule, Ô miracle, eut son petit succès. Mais c'était alors l'heure où les clients le Pèlerin, réels ou à venir, étaient aussi nombreux que les crocus au printemps dans une prairie de par chez nous. On se souvient avec plaisir aux premières Annuelles des Amateurs d'Art d'avoir vu des amateurs d'histoire nous quitter avec un bon petit lot de brochures sous le bras. Avec plaisir certes, mais aussi avec la satisfaction, avec notre oeuvre, d'avoir visé juste. Autres temps, autres moeurs. Il a fallu déchanter depuis là.

Nostalgie donc de ce temps, et de ce genre de publication, fort intéressant ma foi, puisque de tels textes permettent de faire le tour de la Vallée et de parler de chacun de nos villages comme aussi de chacun de nos sites géographiques les plus remarquables. D'où le désir aujourd'hui de renouer avec de tels écrits en vous proposant plus loin le dictionnaire de D. Martignier et Aymon de Crousaz, en ayant mis en plus au programme la réédition du dictionnaire Levade, cette fois-ci repris directement en reprint, et la réédition plus conséquente du dictionnaire Mottaz publié au début de ce siècle, un monument qui n'a plus trouvé son pareil dès lors.

Le dictionnaire D. Martignier et Aymon de Crousaz offre déjà lui-même une matière considérable. Il n'a pas été possible de regrouper celle-ci en une seule brochure. D'où la présence de ces deux fascicules, l'occasion pour nous de rajouter un numéro et de vous concocter une nouvelle couverture!

Combien de fois des amateurs d'histoire ne nous ont-ils pas demandé des renseignements sur quelque

hameau de notre district ? Sur quelque site d'ici dont les particularités tant géographiques que toponymiques l'avaient retenu ? Avec cette production de valeur, nous n'avons plus à craindre désormais de laisser le curieux sur sa faim. Il trouvera ici de quoi rassasier dans une large mesure ses appétits de connaissances. Nous pouvons croire en toute légitimité que nous ferons des heureux. Que cette nouveauté du passé rencontrera le succès qu'on lui espère.

Lecteurs et lectrices, amateurs d'histoire combière, nous vous souhaitons d'excellentes découvertes et un grand plaisir à suivre nos deux guides sur nos vieux chemins.

Les Charbonnières, le 13 mai 1998:

Remy Pouchot

Photo de couverture: "Le débardage", gravure de Pierre Aubert, tirée de l'Almanach 1948 "Le bon messager de la Croix-Bleue".

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

DU

CANTON DE VAUD

Notices historiques et topographiques sur les Villes, Bourgs, Villages, Châteaux
et anciens Monastères du pays, rédigées essentiellement sur les chartes,

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE ET AVEC LA COLLABORATION
DE PLUSIEURS DE SES MEMBRES,

PAR

D. MARTIGNIER, ancien pasteur,
et AYMON DE CROUSAZ, archiviste cantonal.

Volume 1



LAUSANNE

IMPRIMERIE L. CORBAZ ET COMP^{ie}, ÉDITEURS.

—

1867

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

DU

CANTON DE VAUD

p.1 ABBAYE du lac de Joux (*Abbatia de lacu Jurensi*), sur la rive orientale du lac de Joux, village paroissial qui, avec le Pont et les Bioux, forme une commune de 1095 hab. au c. du Pont, à deux lieues du Sentier.

Ce village tire son origine et son nom d'une abbaye de chanoines réguliers de saint Augustin, suivant la réforme de saint Norbert de Prémontré. Le monastère fut fondé dans cette solitude reculée du Jura vers l'an 1126, par Ebal II, sire de Lasarraz et de Grandson, qui lui fit plusieurs donations, entr'autres celle de la Vallée elle-même. — Ce fut le moine Gosbert qui jeta les premiers fondements du couvent, qui fut appelé d'abord *Leona*, du nom du torrent de la Lionnaz qui coule en ce lieu. En 1127, Girard de Faucigny, évêque de Lausanne, éleva le couvent au rang d'abbaye et le plaça sous l'autorité du chef de l'ordre de Prémontré, avec un chapitre de 12 chanoines réguliers.

Dès lors, le monastère est appelé d'abord Abbaye du lac de Cuarrens, et plus tard, Abbaye du lac de Joux. Le couvent était sous le vocable de Marie-Magdeleine. Les seigneurs de Lasarraz qui avaient fondé le monastère en furent les avoués ou protecteurs; ils exerçaient la haute et basse juridiction sur la Vallée entière. Les religieux étaient, dès le principe, soumis à une règle sévère. L'usage de

p.2 la viande leur était interdit, à moins qu'ils ne fussent en voyage, ou malades. Ils devaient jeuner trois fois la semaine, et cela durant trois mois de l'année. Le pain d'orge, le gruau d'avoine, le lait de chèvre et le poisson du lac, composèrent longtemps toute leur nourriture. On les désignait sous le nom de moines blancs, à cause de la robe grossière de laine blanche dont ils étaient vêtus et du chaperon de la même couleur, en feutre, qui couvrait leur tête.

L'attention du pays, vivement excitée sur ces religieux par les merveilles qu'on racontait de saint Norbert, fondateur des Prémontrés, attira de bonne heure aux religieux du lac de nombreuses donations des seigneurs du pays et des prélats. — Rueyres à La Vaux, La Robellaz, sous le nom de Villars-Luchon, un vaste terrain boisé appelé Bellavarda, entre le mont de Gourze et le Chalet-à-Gobet, des vignes et possessions à Trévelin, à Colombier, à St-Saphorin, à Lonay, le clos de vignes de Chataigneriaz sous le château de Mont, des terres à Suscévaz, la Coudre, Mont-la-Ville, Ependes et plusieurs autres lieux vinrent successivement augmenter la dotation faite à l'abbaye par son fondateur.

Pour tirer parti de ces biens ruraux, les abbés avaient établi des granges (*grangiæ*) exploitées par des frères servants qui étaient dirigés par l'un des chanoines sous le nom de magister. Telles étaient les granges de Cuarnens, de St-Saphorin sur Morges, de Trévelin, de Villars-Luchon, de Bellavarda, de Lonay et de Rueyres. — Les cures d'Ependes, d'Orny, de St-Didier (aujourd'hui St-Loup), de Cuarnens, de l'Isle, de St-Saphorin, relevaient du monastère, qui les faisait desservir par ses chanoines.

L'abbaye était instituée pour douze chanoines réguliers; elle appartenait à la *circaria Burgundiæ*, de l'ordre de Prémontré. Elle fut la souche des couvents de Bellelay, d'Humilimont et de Fontaine-André. L'abbé de Joux était visiteur des deux derniers. — Le prieuré de religieuses augustines de Rueyres à La Vaux lui doit aussi sa fondation. Des privilèges ou confirmations de donations furent accordés au couvent par Guy de Marlanie, évêque de Lausanne, en 1140 et 1141, par le pape Alexandre III en 1177, par l'empereur Fréd. Barberousse en 1186. Les bienfaiteurs de l'abbaye furent, outre les descendants du fondateur qui avaient leur sépulture dans l'église: Arducius de Faucigny, évêque de Genève; Richard, comte de Montfaucon; Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salins; les sires de Champvent, de Blonay et autres nobles du pays.

Il y avait à la Vallée, dès les temps très anciens, les moines de Poncius l'hermite, aujourd'hui le Lieu. Les religieux de l'abbaye ne tardèrent pas à avoir des contestations avec eux ainsi qu'avec l'abbaye de St-Oyens de Joux (aujourd'hui St-Claude). Cette dernière

p.3 revendiquait des droits sur le terrain où l'abbaye était bâtie ; de là un procès terminé seulement en 1219 par une cense annuelle de 160 truites imposée aux religieux du Lac en faveur de ceux de St-Oyens.

Au milieu du XIII^e siècle, l'avouerie de l'abbaye était passée de la maison de Grandson à celle de Montferrand, par la mort d'Aymon, le dernier des sires de Lasarraz-Grandson. Il n'avait laissé que trois filles, dont l'aînée épousa Humbert de Montferrand et lui apporta, en dot, la seigneurie de Lasarraz. Celui-ci prit le nom de sa terre et succéda aux droits d'avouerie sur la Vallée de Joux.

Il semblerait qu'avec de si beaux domaines et la vie frugale des moines prémontrés, il y avait de quoi amplement suffire aux besoins de douze religieux. Cependant, des désordres administratifs de toute espèce avaient amené le couvent à une ruine complète, déjà en 1332. — Tous ses revenus avaient été engagés d'avance et les conventuels étaient presque réduits à mourir de faim. L'abbé Jean de Lutry était l'auteur principal de ces désordres. — L'avoué, de concert avec le chef de l'ordre de Prémontré, fut obligé de sévir contre l'abbé et ses religieux. Les biens du couvent furent soumis au séquestre durant 15 années et les chanoines furent distribués dans les cures qui dépendaient d'eux. L'abbé fut déposé et envoyé en France dans l'un des couvents de l'ordre. Les désordres prirent fin, mais l'abbaye avait perdu sans retour quelques-unes de ses possessions les plus précieuses, entr'autres le clos de vignes de Chataigneriaz à Mont, passé à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et ensuite aux sires de Mont-le-Vieux.

En 1307, Aymon de Montferrand avait, en sa qualité d'avoué, accordé au monastère le droit de recevoir librement des habitants dans la partie orientale du lac, contre la modeste cense d'un quartieron d'avoine et d'une poule, à payer par chaque focager. C'étaient là toutes leurs redevances. — Il n'en était pas de même des habitants de la Combe du Lieu, qui devaient encore des redevances au château de Lasarraz et demeurèrent mainmortables jusqu'à leur affranchissement au XV^e siècle (voyez le *Lieu*).

C'est à ces grands avantages accordés par les religieux aux colons que la commune de l'Abbaye a dû ses premiers défrichements et aussi sa population. — L'un des premiers habitants fut Vinel Rochat, de Villedieu en France-Comté. C'était un homme industriel et entreprenant. Il obtint, en 1480, de l'abbé Jean Pollens, pour lui et ses trois fils, le cours de la Lionnaz, des murailles du couvent jusqu'à la source de cette rivière, pour y construire des martinets, forges ou hauts-fourneaux, avec le droit de prendre tous les bois nécessaires dans les forêts de l'abbé. Celui-ci donna encore à la famille Rochat des terres et des pâturages au Mont du lac, le droit de moudre

p. 4 au moulin de l'abbé, sans payer d'émine, à la condition de remettre le moulin en état.

En 1483, l'abbé n'avait encore pour sujets que deux focagers. Ce nombre ne tarda pas à s'accroître. La famille de l'industriel Rochat, en particulier, était devenue si nombreuse, au siècle dernier, qu'une compagnie tout entière de milice, soldats et officiers, se composait d'hommes portant le nom de Rochat.

En 1544, Gabriel et Michel Berney frères obtiennent de construire un moulin au-dessus de leur raiasse, sur la Lionnaz. En 1571, les habitants de la Vallée, qui n'avaient formé jusqu'alors qu'une seule commune, celle du Lieu, se séparent et en forment une seconde, celle de l'Abbaye.

Le monastère a subsisté ainsi, avec des vicissitudes diverses, jusqu'à la Réformation. Le dernier abbé, Claude Pollens, obtint du gouvernement de Berne, en 1536, de conserver la jouissance viagère des biens de son abbaye. Bientôt après, il échangea cette jouissance contre la nu-propriété de la grange que le couvent possédait à Cuarrens. Il embrassa ensuite la Réforme, se maria avec une religieuse que, par subtil moyen, dit Pierrefleur, il fit sortir de son couvent de Migette. Il n'en eut qu'une fille. Cet exemple fut suivi par quelques-uns de ses religieux, entr'autres par N. Jaquet, curé de St-Saphorin. — Aujourd'hui il ne reste plus de l'antique monastère que la tour où sont les cloches. On y voit encore, sculptées sur une pierre, les armes de la maison Lasarraz-Montferrand. — En 1542, tous les biens de l'abbaye furent démembrés, abergés ou réunis au fisc, par les commissaires bernois. Le seigneur de Villardin acquit la plupart des droits de l'abbaye dans le village. Un simple prédicant, Gallatin, occupa à lui seul, en 1543, ce qui restait du bâtiment du couvent. — En 1566, docte Hugues de Malines était ministre à l'Abbaye; il eut pour successeur Jaques Galtier.

CURIOSITÉS NATURELLES. *Les Chaudières d'enfer*. On donne ce nom à des cavernes situées à trois quarts de lieue de l'Abbaye, dans la montagne. Elles sont traversées par un ruisseau qui devient torrent impétueux dans les jours d'orage. Ces cavernes se prolongent dans les profondeurs du Jura, tantôt sous de hautes arcades, tantôt à travers des boyaux, dans lesquels on ne peut s'avancer qu'en rampant. Les rochers, tapissés de stalactites, réfléchissent la lumière des flambeaux. Arrivé à une grande profondeur, on passe le torrent sur un pont, œuvre de la nature. Partout on entend le bruit de vastes eaux souterraines qui forment plus bas la source de la Lionnaz (voyez ce nom).

ETAT ACTUEL. Le village de l'Abbaye compte 37 maisons; il a esuyé un grand incendie en 1833. — La commune est riche par ses

p.5 belles montagnes et ses forêts, dont la valeur ne cesse d'augmenter. L'industrie horlogère, qui avait tardé à s'y introduire, s'y est beaucoup développée. Plusieurs des habitants se livrent au commerce et à l'exploitation des bois. Le village de l'Abbaye est le chef-lieu de la paroisse; c'est là que se trouvent le temple et la cure. Altitude, 3382 p.

ABBÉS

*

Pierre DE PONT	1135	Jean DE LUTRY	1322
THIERRY	1141	Jaques BONNET	1330
RICHARD	1144	HUMBERT dit BELVAS de Fribourg	1336
GAUTHIER	1168-77	LOUIS DE SENARGLENS	1336
NICOLAS	1193	Pierre DE ROMAINMÔTIER	1370
LOUIS DE MONT	1211	Henri DE ROMAINMÔTIER	1419
GAYMAR	1217	Guillaume DE BETTENS	1427-54
HUMBERT	1219-26-31-40-47	Nicolas DE GRUFFY	1458
VILLELME	1251-60	Jean POLLENS	1480
GUIDO	1263-65	abdique en 1484.	
Jean DE BRÉTIGNY	1273-78	Jean DE TORNAFOL	1484-1509
Rodolphe I ^{er} DE MONNAZ	1283-89	Aimonet JAQUET	1509
JEAN II	1294	Jaques VARNEY	1513
NICOLAS II	1301	Jean-Claude d'ESTAVAYER	1517-19
PIERRE I ^{er}	1304-11-15	Claude d'ESTAVAYER	1519-34
VULLIELME II dit BENIZ	1314	Claude POLLENS dit BESSON	1536
REYMOND	1319		

Pour plus de détails, voyez les *Annales de l'Abbaye du lac de Joux*, par M. le baron de Gingins, dans les *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande*.

Supplément

p1 * ABBAYE. On donne le nom de monastère ou couvent à tout établissement monastique d'hommes ou de femmes; le titre d'abbaye est réservé aux établissements gouvernés par un abbé, généralement fondés par un roi ou un seigneur puissant, et plus considérables que les monastères ordinaires. Dans certains ordres religieux l'établissement chef d'ordre portait seul le titre d'abbaye; c'était le cas, en particulier pour l'ordre de Cluny, dont dépendaient dans notre pays de nombreuses maisons.

A l'origine, l'abbé, chef de la communauté, était élu par l'assemblée conventuelle et dans son sein; plus tard, les papes et les rois s'attribuèrent fréquemment le droit de désigner les abbés, pour récompenser des services rendus; on désignait alors le chef de la

communauté sous le titre d'*abbé commendataire* ; il jouissait de tous les bénéfices attachés à la dignité, mais n'était pas astreint à la résidence.

Huit monastères d'hommes ont porté le titre d'abbaye dans les limites actuelles du canton de Vaud : les deux plus anciens, *Romainmôtier* et *Payerné*, devinrent de bonne heure des prieurés de l'ordre de Cluny ; trois dépendaient de l'ordre de Cîteaux : *Bonmont*, *Hautcrêt* et *Montherond* ; enfin, l'*abbaye du lac de Joux* appartenait à l'ordre de Prémontré.

D'après Quisard, les abbés de Bonmont, de Hautcrêt et du lac de Joux avaient le droit d'assister aux Etats de Vaud.

p 2

Trois couvents de femmes portaient aussi le titre d'abbaye : *Bellevaux*, qui se rattacha à l'ordre de Cîteaux, et les deux couvents de Clarisses de *Vevey* et *Orbe*, fondés seulement au XV^e siècle.

Le nom d'abbaye a été pris plus tard par certaines associations ne poursuivant point un but religieux et composées uniquement de laïques. On connaît l'*abbaye des Nobles enfants de la ville de Lausanne*, formée en vue de célébrer certaines fêtes, et dont les pratiques licencieuses entraînèrent la suppression en 1544.

De nombreuses sociétés militaires ont pris et gardé le titre d'abbaye, ainsi que quelques sociétés de tir à l'arc qui subsistent encore.

F.

ABBAYE du lac de Joux. L'abbaye de Joux fut nommée d'abord *Leona*, du nom du ruisseau voisin, puis *Domus Dei* ; en 1149, on rencontre le nom de *Abbatia Lacus Cuarnensis*, qui se maintient encore au XIII^e siècle.

En 1141, l'abbaye possédait déjà des domaines nombreux dans le pays : à Cuarnens, à Mont-la-Ville, Colombier, Ferreyres, Bettens, la Robellaz, Suscévaz, Method, Rueyres à la Vaux, Bellavarda près de la Tour de Gourze, St-Saphorin sur Morges, Trévelin près Aubonne, Chexbres et Puidoux. En 1177, l'abbé Gauthier obtint du pape Alexandre III la confirmation des propriétés de l'abbaye qui s'étaient augmentées de l'église d'Orny, de terres à Villars-Ste-Croix, Vufflens-le-Château, Bretigny-sous-Morrens, Essert-sous-Champvent, St-Germain, Bremblens, Lonay, Echichens, Vullierens, Allaman, Bougy, Chatagnéréaz, Luins, Montricher, Oulens.

Dans la suite, ces possessions s'augmentent encore.

Au XII^e siècle, s'était formé dans une solitude du Jura, au mont du Four, un petit établissement religieux dirigé successivement par deux moines de l'Abbaye de Joux. Ce modeste couvent embrassa ensuite la règle de St-Bernard de Clervaux et fut élevé au rang d'abbaye en 1200. Les religieux abandonnèrent alors le mont du

Four et vinrent fixer leur nouvel établissement, qui prend le nom de Mont-Ste-Marie, entre le lac de Remoray et le lac de St-Point. L'abbé de Joux revendiquait la propriété du terrain occupé par les religieux du Mont-Ste-Marie et prétendait, en outre, à la direction ecclésiastique du nouveau couvent. La difficulté fut déferée au Saint Siège; une transaction intervint en 1230, et l'abbaye de Joux se désista de ses prétentions contre paiement de trente livres estevenantes.

Vers 1334, l'abbaye fut le théâtre d'un attentat inouï. Lors de l'élection du chef de la communauté, Humbert Belvas avait été préféré à son concurrent Jean Cuastron, prieur du couvent. Ce dernier

p3.

voulut se débarrasser de son heureux rival et persuada à un jeune clerc du nom de Perrod d'empoisonner leur supérieur. Conrad Belvas, parent de l'abbé, succomba à l'administration du poison, mais l'abbé survécut. Sur l'ordre de l'évêque de Lausanne, Perrod fut arrêté à l'Isle, avoua son forfait et désigna l'instigateur, qui fut aussi saisi à l'abbaye même. Les deux coupables furent amenés à Lausanne, mais remis ensuite à Aymon de La Sarraz, qui réclama ses droits de juridiction sur l'abbaye; le sire de La Sarraz livra les empoisonneurs aux inquisiteurs des Prémontrés, mais on ignore la peine qui frappa les coupables.

Dans la nuit du 10 août 1364, le couvent fut assailli par une bande de gens de Romainmôtier; la porte fut brisée, les moines maltraités et dépouillés. Les coupables, condamnés par la Cour du bailli de Vaud, obtinrent une commutation de peine du comte de Savoie et en furent quittes moyennant 200 florins d'or d'amende et 80 florins de dommages-intérêts envers l'abbaye.

Vers 1480, à la mort de Nicolas de Gruffy, les conventuels avaient élu pour abbé Jean Pollens; celui-ci eut à résister aux tentatives d'usurpation d'un chanoine de Lausanne, Nicolas Garriliat, prieur de Rueggisberg, qui avait obtenu l'abbaye du pape Sixte IV et s'était emparé de certains revenus du couvent. Un arrêt du duc Charles de Savoie débouta Garriliat de ses prétentions, mais lui accorda une rente viagère sur les revenus de Rueyres et de Lonay.

L'abbé Jean de Tornafol eut aussi maille à partir avec les ressortissants du Lieu; il voulut les astreindre à certaines redevances que ses prédécesseurs n'avaient pas réclamées; une sentence du duc Charles de Savoie, en 1488, reconnut fondées les prétentions de l'abbé. Furieux de cette décision, quelques communiens du Lieu surprirent l'abbé qui se rendait à Cuarnens, dans la forêt de Petra Félix, lui mirent l'épée sur la gorge, le renversèrent de son cheval et l'entraînèrent garrotté jusqu'au Lieu, où, cédant à la violence, il consentit à affranchir les hommes du village de la taillabilité. Sitôt

en liberté, Jean de Tornafol protesta contre la violence qui lui avait été faite ; la question fut de nouveau soumise à des arbitres, qui reconnurent la condition taillable des habitants du Lieu, mais modérèrent les redevances. Quant aux agresseurs de l'abbé, ils furent condamnés à faire amende honorable en chemise et un cierge à la main devant l'autel de sainte Marie-Madeleine ; en outre, en mémoire de ce sacrilège, les deux syndics du Lieu devaient assister chaque année, le jour de la fête de Marie-Madeleine, à la grand'messe de l'abbaye et offrir un cierge.

En 1521, l'abbé Claude d'Estavayer avait obtenu du pape Léon X l'union du prieuré de Romainmôtier à l'abbaye de Joux ; mais cette

b.4

union ne fut que momentanée ; à la mort de Claude d'Estavayer, en 1534, chacune des deux maisons religieuses désigna son supérieur.

La commune de l'Abbaye s'est formée en 1571, par séparation d'avec la communauté du Lieu, qui comprenait alors toute la vallée de Joux.

Dans la première moitié du XIV^e siècle, Aymon de La Sarraz avait relevé le bâtiment du couvent délabré ; c'est alors que l'ancienne église de Marie-Madeleine, qui était en bois, fut rebâtie en pierre ; de la même époque date une forte tour carrée, le seul reste aujourd'hui debout de l'abbaye des Prémontrés ; les faces sont percées de fenêtres géminées avec des colonnettes accouplées à chapiteaux corinthiens et bases attiques.

En 1500, l'abbé Jean de Tornafol avait ordonné de remettre à neuf le chœur du chapitre où il avait choisi sa sépulture et où il avait fait élever un autel en l'honneur de saint Sébastien.

On a fait à l'Abbaye une importante trouvaille de monnaies de l'évêché de Lausanne et des barons de Vaud ; ce trésor monétaire a été acquis par le Musée cantonal.

Avant la Réformation, l'église paroissiale de toute la Vallée était celle du Lieu. A la Réforme, l'Abbaye devint paroissiale et le Lieu annexe. C'est en 1612 seulement qu'on établit un second pasteur pour l'église du Lieu et celle nouvellement construite au Chenit (Sentier).

PASTEURS

GALATIN	1543.	Marc-Ant. ROCHAT	1783 - 1795
Hugues DE MALINES	1566.	J.-Fr.-Phil. VICAT	1795 - 1807
Jaques GALTIER	1570.	Abr.-Elie ROCHAT	1807 - 1824
Théobald FAVRE	1596.	Ant.-L. SORBIÈRE	1824 - 1830
Jean PERREAUD	1614, 1617	Edouard CRUCHAUD	1830 - 1835
Néhémie PERREAUD	1630 -	Ch.-Ant.-Sam. CORNAZ	1835 - 1842
Claude BURNET	1639 - 1640	Aug. CERESOLE	1842 - 1844
Pierre BLONDET	1640 - 1649	Aug.-Dav. PIOT	1844 - 1846
Abr. DE MONCHY	1649 - 1664	J.-Pierre-L. GUËX	1846 - 1852
Isaac MAYOR	1664 - 1671	Louis BETTEX	1852 - 1855
Philippe TACHERON	1671 - 1683	Fr. GAUDIN	1855 - 1859
David COMBE	1683 - 1691	Jaques-L.-H. SCHRANTZ	1859 - 1861
Abr. CRESPIN	1691 - 1697	John TUSCHER	1861 - 1870
Pierre-Jaques MALHERBE	1697 - 1725	Ch.-Fréd. PORRET	1870 - 1873
Abr.-Samuel MANDROT	1725 - 1747	Eug. LUGNBÜHL	1873 - 1878
Philippe BRIDEL	1747 - 1771	Louis WALTHER	1879
Jaques-Abr.-L. DEMIÉVILLE	1771 - 1783		

BIBLIOGRAPHIE. *De Gingins, F.* Annales de l'Abbaye du lac de Joux, depuis sa fondation jusqu'à sa suppression en 1536. — Lausanne, 1842, in-8° (M. D. R., t. I). F.

p. 20

AMBURNEX (les), *Brunay* au moyen âge, montagne à pâturages avec chalets, du port de 100 vaches, dans le Noirmont, à l'occident de l'asile du Marchairuz, sur la sommité du Jura. Elle appartient aujourd'hui à la ville de Lausanne.

Sous ce nom on a désigné longtemps le mas des montagnes environnantes qui, divisées aujourd'hui, portent chacune un nom particulier. La vallée des Amburnex se prolonge à travers le Jura jusque vers le village de St-Cergues. Elle était traversée, autrefois, par un chemin qui venait aboutir à Molendruz près de Petrafélix, à l'orient de la vallée de Joux.

La propriété de ce mas de montagnes fut un sujet de longues contestations. Berchtold, duc de Zæhringen, en avait inféodé une partie aux seigneurs d'Aubonne, en 1208. — Le couvent de St-Oyens de Joux, aujourd'hui St-Claude, estimait en être légitime propriétaire, et il avait cédé ses droits à l'abbaye de Bonmont. De là de longs tiraillements, objets de nombreuses chartes du moyen âge.

En 1264, les hommes du Pessey (Poiseour), sujets des sires d'Aubonne, avaient élevé un bâtiment à Brunay; ce fut l'objet d'une plainte des religieux de Bonmont. Après une information dirigée par l'auditeur des causes du comte Pierre de Savoie, on reconnut aux hommes de Gimel, soit du Pessey, le droit de pâturer leurs bêtes sur les montagnes de Brunay, et la propriété à Bonmont. Cette sentence

ne fut pas acceptée facilement par les gens du Pessey, qui continuèrent leurs empiètements, ce qui provoqua de nouvelles plaintes de Bonmont et une enquête contre Jean du Pessey et ses adhérents, en 1265. (Voyez *Pessey*.)

En 1301, nouvelle transaction entre Odet, abbé de St-Oyens, et Nicolet, abbé de Bonmont, d'une part, et Amédée de Villars, seigneur d'Aubonne, d'autre part, au sujet du mas de Brunay.

En 1317, l'abbé Odet et Humbert de Thoire-Villars, seigneur

b.21 d'Aubonne, se réunissent pour donner à Bonmont tout ce qui leur appartient dans les chaumes (*calmes*) de Brunay, depuis les bords de l'Orbe, juxta les limites des possessions de l'Abbaye du Lac, du côté de Bière, vers St-Georges et vers Bassins. Ils se réservent la punition des malfaiteurs et la moitié des bamps.

1380. Un accord entre l'abbaye de Bonmont et les coseigneurs d'Aubonne, établit que les montagnes de la Sèche, Amburnex, Ellenche, Bruttina, Forma de Cossonay, appartiennent également à Jean et Artaud, coseigneurs d'Aubonne, et à l'abbé de Bonmont. Une forêt de 80 poses à Freschaux y était comprise. Les hommes du pied du Jura, sujets de la seigneurie d'Aubonne, conservent les droits de marrinage, non écrits, qu'ils possèdent sur ces montagnes. Il se passait, néanmoins, peu d'années sans que les religieux de Bonmont eussent à défendre leurs possessions de Brunay contre les habitants de Gimel, Bière, Mollens, St-Livres, St-Saphorin, qui envahissaient la montagne et y construisaient des fruitières. Ces faits décidèrent les religieux à céder tous leurs droits sur ces montagnes, vers Bière, au comte François de Gruyères, baron d'Aubonne, en 1494, afin de se faire garantir le reste. Le comte reconnut les droits de Bonmont sur le mas des Amburnex avec ses joux et appartenances, telles que les chaux de la Sèche, Illenche, Bruttina et autres usitées à pâturer.

En 1685, le gouvernement de Berne acquit, de la commune de Gingins, la montagne des Amburnex.

En 1803, à la vente des biens nationaux, la ville de Lausanne acquit les Amburnex, 1002 poses, et Montbailly, 129 poses, pour 96,000 fr. de Suisse, payés en bons helvétiques. *

p.67 BAUME. On donne en général ce nom, dans la Suisse romande, à une caverne profonde dans des rochers. Le Jura en renferme un grand nombre. Les plus connues sont :

p.68 BAUME DE L'ABÎME (la), sur la montagne du Chalet à Roc, dans la commune du Chenit. C'est un puits profond de près de 700 pieds, à en juger par le temps que mettent à descendre les pierres qu'on y jette. L'ouverture est au milieu d'un terrain uni. On dit qu'un charpentier allemand a eu le courage de se faire descendre jusqu'au fond et qu'il y a trouvé des grottes très étendues.

BAUME DE LA GENOLLIÈRE, dans la commune de St-Cergues, à droite de la route qui mène de ce village en France; elle est à 300 pas du chalet de ce nom. Elle a deux ouvertures; celle qui est au bord d'un chemin forestier est d'un facile accès. Il n'est besoin ni de cordes, ni d'échelles. On y trouve des couches de glace.

BAUME DE ST-GEORGES. Elle est située dans le Jura, à 1 ¹/₂ lieue au-dessus du village de St-Cergues. On y descend par des échelles qui y sont établies à demeure. Le fond est une glacière naturelle.

BAUME DES LOGES, appelée ainsi du chalet des Loges qui se trouve dans le Jura à 1 lieue au-dessus du Bois-d'Amont, et à même distance du Brassus. L'ouverture est horizontale et vaste. La baume est profonde de plusieurs centaines de pieds. On ne peut y descendre qu'au moyen de cordes. — On raconte au Bois-d'Amont qu'un voyageur qui y avait laissé tomber sa canne, l'avait retrouvée près du lac des Rousses.

BAUME DU CREUX. Elle est située dans le Risoux, à une lieue du Brassus. On y entre par une sorte de portail; avec l'aide de flambeaux, on peut pénétrer dans l'intérieur, par un plan incliné, jusqu'à une centaine de pieds. On y trouve ordinairement de la glace. *

p.100 BIOUS. C'est le nom que portent les hameaux et les nombreuses maisons isolées situées à l'orient du lac, dans la commune de l'Abbaye et qui s'étendent depuis ce village jusqu'au bas du Chenit. La population, resserrée entre le Jura et le lac, a trop peu de terrain à cultiver pour suffire à ses besoins. Elle a dû se livrer à l'industrie et l'on y trouve des horlogers, des lapidaires et des couteliers. Il y a une chapelle, où le pasteur de l'Abbaye officie, qui est à une altitude de 3467 p. Longtemps l'exploitation et le commerce des bois avaient été la seule industrie des habitants. Les filets d'eau qui descendent de la montagne ont été utilisés, au moyen d'étangs, pour faire mouvoir les scies qui transforment le bois en planches, dont il se fait un assez grand commerce. *

p. 111 BONPORT (moulin de). Ce moulin est fort curieux ; il est situé sur le lac Brenet, à la Vallée de Joux, au pied d'une paroi de rochers. L'on a creusé le sol, au bord du lac, dans un lieu où les couches du roc sont perpendiculaires et laissent pénétrer dans leurs interstices les eaux du lac, qui s'y engouffrent avec violence. Elles forment un courant rapide qui fait mouvoir les artifices.

En 1517, Claude d'Estavayer, abbé du Lac, abergéa à Jean et Jaques Rochat, à perpétuité, l'eau courante de l'*Embouchaz*, pour y construire des moulins, forges, martinets, etc.

Les scies de Bonport travaillent avec une incroyable rapidité et les unes au-dessus des autres. Le cours de l'eau est réglé au moyen d'une écluse. Cette eau, après avoir été absorbée par l'entonnoir, reparait à 45 minutes plus loin, où elle forme la belle source de l'Orbe.

*

p. 120 BOUTAVAN, montagne à alpage, dans le Jura, aux territoires de Vaulion et de Mont-la-Ville, du port de 100 vaches, avec deux chalets. Elle fut achetée, en 1675, des sieurs Ant. et Simon Würstemberger, de Berne, pour le prix de 25,000 flor., par M. Franç. Forel assesseur baillival de Morges. Celui-ci l'agrandit par des acquisitions diverses. Elle est aujourd'hui la propriété de M. Grand-de Cerjat.

p. 121 BRASSUS (le), village paroissial de la commune du Chenit, au pied du Marchairu. Ce village est moderne et doit son origine et ses développements à l'industrie des habitants.

En 1555, maître Jean Herrier, qui était originaire d'Aubenton, dans le diocèse de Laon, en France, et avait été meunier au moulin de St-Sulpice, à la Vallée, demanda à LL. EE. de lui abergéer le cours de l'eau du Brassus. Il se proposait d'y établir des raisses et un martinet pour travailler le fer, avec toutes appartenances. N. Benedict de Diesbach, bailli de Romainmôtier, accorda cet abergement au demandeur, sous la cense annuelle de deux sols et dix florins d'entrage, le 3 janvier 1555. A ce moment il n'y avait encore aucun habitant au Brassus ; seulement on y apercevait les ruines d'anciens artifices, ce qui prouve que les religieux de l'Abbaye avaient déjà songé à appliquer à ce pays la seule exploitation qui puisse lui convenir. Les artifices élevés par maître Jean Herrier sur l'eau du Brassus ne tardèrent pas à passer dans les mains de n. Jérôme Varro, citoyen de Genève. En 1575, une association formée de nobles Michel Varro, Jean-Baptiste Varro, Paul Voysin et Jean Morlot, vint apporter de nouveaux développements à l'industrie naissante du Brassus. LL. EE., dans le but de favoriser cette société nouvelle, lui

accordèrent, en cette même année, en fief noble et lige, avec juridiction moyenne et basse sur leurs hommes, le mas de terre incultivée, avec un moulin, scie, martinets, hauts-fourneaux, cours d'eau, sis au lieu appelé le Brassus. Cette concession fut confirmée par décret du 20 juin 1592. Ce fut là l'origine de la seigneurie du Brassus, où un château ne tarda pas à s'élever. Il existait encore en 1660. Les capitaux apportés par ces étrangers donnèrent à l'industrie une impulsion que, sans eux, elle n'eût jamais acquise.

p.122 N. Louis Varro, fils de Jean-Baptiste, reconnaît, en 1607, la seigneurie du Brassus en faveur de LL. EE. Cette seigneurie avait pour limites, l'Orbe, la fruitière de Bursins à l'occident, les Hautes-Joux à l'orient et la commune du Chenit du côté de bise. En 1627, LL. EE. abergèrent à n. Simon de Hennezel, de Vallorbes, le cours de l'Orbe qui se jette dans le lac de Joux; les ruisseaux qui y coulent, avec le pouvoir d'y construire des forges et d'extirper les bois, sous la cense annuelle de 30 florins. Ce dernier était probablement encouragé dans cette entreprise par les succès des nobles Varro. Cependant il n'eut pas le bonheur de réussir comme eux. Après avoir construit des forges, il les céda à Philippe Glardon, de Vallorbes, qui, n'ayant pas les ressources nécessaires pour conduire une grande entreprise, fit discussion en 1645. Les nobles Varro et Chabrey acquirent, en la même année, devant la justice de Romainmôtier, les forges de Glardon avec toutes leurs appartenances, pour la somme de 6001 florins, avec la cense de 30 florins annuels.

Cette seigneurie ayant passé, vers l'an 1660, à n. Abraham Chabrey, auditeur et citoyen de Genève, celui-ci acquit, le 22 août 1662, de François de Gingins, baron de La Sarraz, tous ses droits de vidamie et de métralie sur la Vallée du lac de Joux et en outre la redevance d'un *ras* d'avoine et de 6 deniers par focage, qui appartenait à celui-ci sur les habitants de la partie orientale de la Vallée. Le 12 décembre de la même année, n. Abr. Chabrey, seigneur du Brassus, fit un échange avec LL. EE., par lequel il leur remit toutes les droitures qu'il venait d'acquérir sur le territoire de l'abbaye, contre les dîmes de grain et de chanvre que l'Etat levait dans le territoire du Brassus et au-delà, vers le midi, jusqu'aux limites de la Vallée. LL. EE. lui concédèrent la moyenne et basse juridiction dans toute la seigneurie du Brassus, avec justice et prison, etc., « le tout, pour » tant mieux ranger à leur devoir ses gens, serviteurs, ouvriers de » ses forges et autres délinquants, » le tout pour 800 fl. d'entrage.

Noble Dominique Chabrey, fils du précédent, vendit à l'Etat de Berne sa seigneurie du Brassus, avec toutes ses droitures et appartenances, pour le prix de 9225 flor., par acte du 26 mai 1684. Dès cette date, les habitants du Brassus, comme ceux de la Vallée, n'eurent d'autre seigneur que le souverain lui-même.

Il est resté de la seigneurie du Brassus un domaine appelé la *Lande*, avec une grande maison, aujourd'hui auberge. Ce domaine s'étendait, comme une bande, des bords de l'Orbe au pied du Marchairu, avec un alpage qui touche au Brassus.

Depuis le temps de maître Jean Herrier, l'industrie n'a cessé de prendre au Brassus et au Chenit des développements toujours nouveaux. Les forges sont importantes, mais c'est l'horlogerie qui occupe le plus grand nombre d'ouvriers. La maison de MM. Audemars frères jouit, sur les places de Paris et de Londres, d'une estime justement méritée par l'excellence des montres qu'elle livre au commerce. L'église a été bâtie, dans ce siècle, aux frais des habitants.

p.123 Le Brassus est à une altitude de 3467 pieds. Les céréales qu'on y cultive sont l'orge et l'avoine, qui n'arrivent pas toutes les années à maturité. Les pommes de terre gèlent fréquemment, même au mois de juin. (Voyez l'article *Chenit*.)

p.123 BRENET (lac). Ce lac est joint au grand lac de la Vallée de Joux par un canal que l'on traverse sur un pont, qui a donné son nom au village du *Pont*. De toutes les eaux qui tombent dans le grand lac, une petite partie se dissipe par l'évaporation; la quantité surabondante se verse dans le lac Brenet. Arrivées là, elles se trouvent barrières, de tous les côtés, par des montagnes qu'elles ne pourraient franchir qu'après avoir submergé la Vallée entière. La nature a pourvu à ce danger en ménageant aux eaux des issues souterraines, dans lesquelles elles s'engouffrent à travers les interstices des couches verticales de la roche calcaire, qui forme la base des montagnes voisines. Ces issues naturelles sont appelées les *entonnoirs*, par les habitants de la contrée. Ceux-ci mettent le plus grand soin à les tenir toujours ouverts, à cause des dangers auxquels ils se verraient exposés, si ces entonnoirs venaient à se fermer. Les principaux entonnoirs sont ceux de *Bonport* (voyez ce nom) et des *Epinettes*. Ils sont curieux à visiter. On a pratiqué un entonnoir dans le grand lac, au *Rocherai*, entre le Sentier et le Lieu, qui a aussi ses moulins et débite une quantité d'eau assez considérable.

p.124 Quelques personnes pensent que le lac Brenet est dû aux moines de l'abbaye, qui, afin de se procurer une plus abondante pêche, ont exhaussé d'une manière artificielle les eaux du petit lac, qui auparavant était un marais. Elles s'appuient sur une charte de 1149, où il est parlé d'une piscine sur le lac (*piscina supra lacum*). Cette piscine devait être le lac Brenet, qui a ensuite été agrandi pour les besoins du couvent. Cette opinion est erronée, la piscine était à l'embouchure de l'Orbe dans le lac.

On trouve à l'extrémité orientale du lac Brenet, près des moulins, de belles dendrites sur un schiste calcaire jaunâtre. (Voyez de Saussure : *Voyage dans les Alpes*, I, 384, in-4^o.)

p.137 CAMPOUX, hameau de la commune du Chenit, composé de 20 maisons, sur la rive droite de l'Orbe. On dit qu'il tire son nom d'un campement des premiers colons qui vinrent s'établir au lieu du Chenit, pour le défricher, vers l'an 1530, et élevèrent là des huttes de branchages pour leur servir d'abri.

p.161 CHARBONNIÈRES (les), grand hameau de la commune du Lieu, cercle du Pont, à 15 minutes de ce lieu, au-dessus du lac Brenet, vallée de Joux. Il tire son nom des nombreuses charbonnières qui y furent établies dans le XV^e siècle. Le hameau compte plus de 40 maisons, dont les habitants s'occupent essentiellement de la culture de leurs terres et du soin de leurs bestiaux. Les mœurs y ont conservé leur simplicité, ce qui, avec l'économie et l'amour du travail, a conduit les habitants à une grande aisance.

p.162 En 1458, la commune du Lieu établit un moulin sur le ruisseau de la Sagne, aux Charbonnières.

p.181 CHENIT (le), nom d'une commune formant à elle seule un cercle, au district de La Vallée. Cette commune occupe toute la partie supérieure de la vallée de Joux ; elle se compose d'un grand nombre de hameaux et de maisons isolées, avec les villages du Sentier et du Brassus, formant chacun une paroisse particulière. La commune du Chenit se détacha de celle du Lieu en 1646. Dans aucune autre partie du pays, le développement de l'industrie et de la population n'a été aussi rapide. En 1550, le territoire du Chenit n'était encore qu'un vallon désert traversé par l'Orbe, entrecoupé de bois et de marécages. Vers cette date, quelques familles de bûcherons, sorties des communes voisines du Lieu et de l'Abbaye, s'établirent au bas du Chenit, dans des cabanes de branches entrelacées ; ce campement a donné son nom au hameau du *Campoux*, premier lieu habité de la commune. Dès lors, la population s'augmente avec rapidité. En 1590, on comptait au Chenit 32 chefs de famille, soit 191 personnes ; en 1750, 300 chefs de famille, soit 1700 personnes ; 1785, 334 chefs de famille, soit 1905 personnes ; 1824, 2030 personnes ; 1836, 2556 ; 1860, 3236. Cette grande commune fut érigée en paroisse en 1612. Son premier pasteur fut Pierre Tarin, de Montagny.

Ce développement de population est dû, tout entier, à l'industrie des habitants. La première industrie fut celle des forges du *Brassus*.

(Voyez ce nom.) Une autre, assez considérable, celle du lapidaire, fut apportée au Chenit, vers 1720, par Joseph Guignard, qui avait appris cette profession au pays de Gex, et forma de nombreux ouvriers dans la Vallée. Vers 1740, Olivier Meylan s'en alla à Rolle faire un apprentissage d'horlogerie. Il rapporta, dans sa commune, l'art de faire des montres et après une longue lutte contre les maîtrises horlogères du pays, soutenue par Meylan avec une grande ténacité, il obtint enfin gain de cause. Dès l'année 1756, l'industrie horlogère fut définitivement fixée au Chenit par les ouvriers, élèves d'Olivier Meylan; dès lors elle n'a cessé de s'y développer ainsi que dans les autres communes de la Vallée. Aujourd'hui, les horlogers de la Vallée passent pour les meilleurs ouvriers de l'Europe; leurs produits ont fait, essentiellement, la réputation de la fabrique genevoise qui a été longtemps seule à les mettre en œuvre. L'horlogerie occupe 700 ouvriers, dans la seule commune du Chenit. Une dizaine de marchands dirigent la fabrication. La maison Audemars a été la première à livrer au commerce des pièces complètes qui sont fort appréciées en France et en Angleterre. Les lapidaires sont encore assez nombreux dans la commune; ils travaillent le rubis, le grenat et même les marcassites du Jura pour les joailliers de Paris et pour les foires de Beaucaire. La maison Lecoultre, à la Coulisse, près du Sentier, livre annuellement 5000 à 6000 rasoirs à l'étranger. L'agriculture sert de délassement au travail sédentaire de l'établi. Le sol est léger, la couche végétale n'est que de 4 à 6 pouces d'épaisseur et de 12 à 18 dans les lieux les meilleurs. Les céréales ne peuvent y être cultivées avec succès. Les gel de l'été atteignent fréquemment les plants de pommes de terre. L'industrie est le seul salut pour cette nombreuse population. Autrefois le salaire des bons ouvriers horlogers était élevé, il montait à plus de 10 francs par jour pour les meilleurs. Aujourd'hui il est descendu à 6 et 8 francs et pour quelques-uns à 2 et 4 francs. L'industrie horlogère du Chenit est moins atteinte par les chômages que celle d'autres parties de la Suisse; cela tient à l'excellence de ses produits.

HAMEAUX DE LA COMMUNE. — *Le Solliat*, avec 19 maisons; — *Che Besançon*, 9 m.; — *l'Escofferie*, le *Pertuzet*, 8 m.; — *Bas des Mines* 18 m.; — *Derrière la Côte*, hameau des *Golay*, 12 m.; — *Hameau des Aubert*, 14 m.; — *Chez Isaac Capt*, 8 m.; — *Chez le Chirurgien* 8 m.; — *Piguet-dessus*, 13 m.; — *Combe du Moussillon*, etc., 14 m. — *Bas du Chenit*, chez *Tribillet*, 5 m.; — *Chez Joseph Piguet*, 8 m. — *Chez les Lecoultre*, etc., 16 m.; *Orient de l'Orbe*, vers chez *Meylan* 11 m.; — *Crêt des Lecoultre*, 7 m.; — *Vers chez les Capt*, 6 m.; — *Au Piguet*, etc., 17 m.; — *Le Campe* ou *Campoux*, 20 m.; — *L'Crêt Meylan*, 11 m.; — *L'Orient de l'Orbe*, 13 m.; — *Chez Villara*

16 m. ; — *Sur le Crêt*, etc., 25 m. ; — *Chez les Meylan*, etc., 19 m. ; — *Piguet-dessous*, 24 m. ; — *Vers chez le Maître*, 16 m. ; — *Vers le lac et la Tourbière*, 11 m.

Le Brassus compte 32 maisons avec 77 ménages. Le Sentier avec la Rochette 31 maisons et 55 ménages. Autrefois, la commune du Chenit possédait, par abergement, la plus grande partie de son territoire. Elle en a vendu ensuite à des communes et à des particuliers une portion notable. En 1750, on estimait à la somme de 800,000 francs de Suisse ces diverses aliénations.

La superficie du territoire est de 8 millions 829,000 perches, dont 514,600 en prés, 633,700 en champs, 1 million 291,000 en bois et 6 millions 293,000 en étivages. Les bâtiments sont taxés 2 millions 347,800 francs et les fonds de terre 1 million 623,000 francs. Dettes hypothécaires, 1 million 807,000 fr. — Altitude, 3460 pieds fédéraux. *

Suppl. p. 148 CHENIT (le). En 1660, LL. EE. autorisèrent la fondation de l'abbaye des fusiliers du Chenit. En 1720, en mémoire de la victoire de Villmergen, quelques citoyens formèrent une nouvelle abbaye militaire, approuvée en 1721 et qui prit le nom d'abbaye de St-Jaques.

Suppl. p. 105 BRASSUS (le). Ce hameau faisait autrefois partie de la paroisse du Chenit; le décret du 19 décembre 1833 en fit une suffragane pastorale qui devait être pourvue dès que le temple serait achevé. Le Brassus a été annexe du Sentier de 1846 à 1853.

PASTEURS

Ant.-Ans. VERMEIL	1835 - 1839	David MILLIoud	1856 - 1858
Jean-H. WEHRLY	1839 - 1845	Jules PERRET	1859 - 1861
David-Louis TALLICHET	1845.	Charles ROCHAT	1864 - 1866
.	Samuel LENOIR	1871 - 1873
François JOMINI	1853 - 1856	Auguste BARIDON	1882

p. 219 CLÉES (les) (*Cletæ, castrum ad claves, Cloies* en 1268), petite ville du cercle de Romainmôtier, sur le bord de l'Orbe, à 75 m. d'Orbe et à une lieue de la frontière française. Cette ville, située au fond d'un entonnoir et d'un accès difficile, avait une grande importance autrefois. Elle est dominée par un rocher élevé, inaccessible de trois côtés sur lequel s'élevait un château ou forteresse dont le donjon existe encore aujourd'hui. Les Clées étaient, au moyen âge, une ville forte qui gardait l'étroit défilé que devaient suivre les voyageurs et les marchandises qui passaient, de l'Italie et de l'Helvétie occidentale.

dans la Franche-Comté. Plus anciennement, la voie romaine passait par Baulmes et Ste-Croix. Mais ce dernier lieu paraît avoir été dépourvu d'habitants dans les premiers temps du moyen âge; la route a cessé d'être entretenue; tout le trafic se faisait par les Clées. La ville était un grand dépôt de marchandises qui y étaient reçues dans des halles spacieuses, avec de grands poids. On y percevait un péage.

Le nom de *Clées* est le même que celui de *claire*, qui, dans le langage roman, signifie une porte en bois destinée à garder un passage. La ville porte pour armoiries une *claire*; ce sont des armes parlantes.

p. 220 HISTOIRE. Cette ville était, au moyen âge, un fief bourguignon qui fut inféodé aux comtes de Genevois et passa ensuite à la maison de Savoie. Les comtes de la haute Bourgogne s'étaient réservé de pouvoir faire, de ce lieu, la guerre à grandes et petites gens, avec armes et sans armes. Au XII^e siècle, le château des Clées était devenu un repaire de brigands qui détroussaient les voyageurs et interceptaient tout commerce. Le mal était devenu si grand que le pape Innocent II en fut touché et adressa, vers 1130, à Guy de Merlen, évêque de Lausanne, l'invitation expresse de ne pas permettre que cette ville fût relevée et d'excommunier quiconque tenterait de le faire. Voici les termes de la bulle du pape : *Quia vero apud castrum des Clees, viatores hactenus sæpe disturbati esse noscuntur, fraternitati tuæ mandamus ipsum reedificari ulterius non permittas.* Malgré ces injonctions positives, la forteresse des Clées ne tarda pas à se relever. En 1232, le comte de Genevois tenait le château, en fief, de Hugues de Bourgogne, seigneur de Salins. En 1237, ce château fut compris dans un échange que fit le duc de Bourgogne avec Jean de Châlons, de la seigneurie de Salins contre le comté de Châlons. C'est ainsi que la haute seigneurie des Clées passa dans les mains de la maison de Châlons, dont les comtes de Genevois devinrent les feudataires. Par traité du 10 juin 1250, le château des Clées fut compris dans les terres que le comte de Genevois devait remettre à Pierre de Savoie, comme gage du paiement des 10,000 marcs auxquels le premier avait été condamné envers le second. En 1260, une sentence arbitrale adjuge, définitivement, le château des Clées à Pierre de Savoie. Cependant, le comte de Genevois supportait impatiemment la perte de cette place. Il crut pouvoir profiter de l'absence du comte Pierre, alors en Angleterre (1264-1265), pour reprendre les châteaux de Rue et des Clées. Ce dernier, averti par ses fidèles, se hâta de revenir au Pays de Vaud, réunit son armée et reconquiert toutes les terres dont s'était emparé le comte de Genevois, entr'autres le château des Clées et le fort de la Cluse. Le comte Pierre fit pendre aux créneaux de ces forteresses les deux capitaines qui les avaient livrées et pardonna à tous les autres.

En 1344, Louis II de Savoie achète, de François de La Sarraz, la vallée de Joux et l'annexe à la seigneurie des Clées, en lui conservant tous ses privilèges.

En 1444, Louis, duc de Savoie, fait visiter les fortifications des Clées par deux seigneurs de sa cour. On craignait l'invasion des *écorcheurs*. Ces deux officiers constatèrent que les murs d'enceinte étaient prêts à choir, ce qui nécessitait des réparations urgentes évaluées à 2000 florins et plus. Pour couvrir cette dépense, le comte concéda, pour dix ans, à la commune des Clées : 1° Un denier gros par muid de vin vendable, croissant à Rances et à Valeyres ; 2° un demi-denier gros pour chaque muids de froment croissant aux Clées et à Lignerolles ; 3° demi-gros pour chaque char passant par là, portant du bois fendu, planches et lattes.

p. 224
Le temps s'approchait où ces fortifications ne sauvaient ni la ville, ni les habitants. En 1475, des commissaires suisses furent envoyés par les cantons pour visiter les places conquises sur la Bourgogne l'année précédente. Comme ces commissaires revenaient de Jougne, ils furent assaillis au passage des Clées par la garnison romande du fort, que commandait Pierre de Cossonay, châtelain de cette ville pour le comte de Romont. Deux des députés de Fribourg et un homme de leur suite reçurent de graves blessures. Fribourg députa à Morges son avoyer Pavillard, afin de demander raison de cette insulte auprès du bailli de Vaud. Celui-ci fit mettre en jugement sept individus accusés de ce guet-apens, dont quelques-uns furent sévèrement punis. Ce châtiment ne devait pas mettre fin au ressentiment des Suisses. Le 14 octobre 1475, les Bernois déclarèrent la guerre au comte de Romont et, le même jour, leur armée, sous le commandement de l'ancien avoyer Peterman de Wabern, envahit le Pays de Vaud, dont elle s'empare presque sans coup férir. La ville d'Estavayer seule leur offrit de la résistance et les bandes suisses irritées mirent cette malheureuse ville à sac ; tout y fut *hâché* et *chaplé* ; il ne resta des maisons que les murs. Les autres villes du pays, craignant un sort pareil, se hâtèrent d'ouvrir leurs portes ou de traiter avec les Allemands. Pierre de Cossonay voulut faire exception. Quand il apprend la marche des Suisses, il fait mettre le feu à quelques maisons du bourg qui auraient pu favoriser les approches de la place. Les habitants cherchèrent un refuge dans les montagnes ; les plus hardis se joignirent aux défenseurs du château. La garnison ne comptait pas plus de 150 hommes et c'est avec cette poignée de défenseurs que Pierre de Cossonay et son neveu Hugues de Gallera allaient affronter l'armée bernoise. Celle-ci, forte de 1000 hommes, ne tarda pas à se présenter devant les Clées. Là, comme à Estavayer déjà, les Suisses, après quelques préparatifs faits à la hâte, sommèrent le gouverneur de rendre la place. Pierre de Cossonay répondit par des propositions qui ne furent pas acceptées. Les Suisses,

sans attendre plus longtemps, montent à l'assaut avec furie ; ils réussissent à pénétrer dans la première enceinte, mais ne peuvent s'y maintenir. Les archers et les arquebusiers se mettent alors à tirer sur les créneaux afin d'en chasser les défenseurs. Durant ce temps, un nouvel assaut se prépare et les assiégeants réussissent à pénétrer dans la première enceinte de la place, où il se livre un combat acharné ; la garnison y perdit plus de trente de ses meilleurs soldats. Après cette perte, le reste se rejette en hâte dans le donjon, mais une partie est massacrée avant d'avoir pénétré dans ce dernier refuge ; le syndic des Clées fut de ce nombre. Quelques-uns avaient voulu s'échapper par le rocher ; ils y périrent misérablement.

p. 222

Les Suisses sont les maîtres de la place ; ils sont arrivés au pied du donjon, qui seul peut résister encore. Là, ils font un grand amas de paille devant la porte pour la brûler ; d'autres préparent de la paille mouillée pour la jeter dans le donjon et enfumer la garnison. Le moment était critique pour celle-ci. Un Fribourgeois et des Bernois, pris comme prisonniers dans le premier assaut, se mettent à pousser des cris de désespoir, du haut des murs, suppliant leurs compatriotes de les sauver. Alors, les Suisses éteignent le feu, une espèce de trêve s'ensuit, durant laquelle les soldats de la garnison s'efforcent d'obtenir la vie sauve contre la reddition de la place. Cette condition est refusée. Pierre de Cossonay, averti sans doute par les horreurs du sac d'Estavayer, demanda simplement de pouvoir se confesser avant de recevoir la mort. Cette dernière faveur lui fut refusée, mais accordée aux hommes qu'il commandait. Pierre de Cossonay ne pouvant prolonger une défense désormais inutile, sort le premier de la tour, suivi par son lieutenant Hugues de Gallera, châtelain de Ste-Croix, grièvement blessé à la tête. Ils sont suivis de 70 hommes ; c'est tout ce qui reste de la garnison. Le même jour, tous ces hommes furent conduits à Orbe, traduits devant le conseil de guerre, qui les condamna à la décapitation. On ordonne l'exécution de la sentence : les soixante-dix prisonniers sont rangés en cercle, les uns pour recevoir la mort immédiatement, les autres pour assister à l'exécution de leurs compagnons, en attendant leur tour. Ici, une difficulté se présente à laquelle on n'avait pas songé : il n'y a pas de bourreau dans l'armée, les Suisses eux-mêmes l'avaient égorgé à Estavayer. Alors, on imagine de demander aux prisonniers si l'un d'eux, auquel on ferait grâce de la vie, voulait faire la fonction de bourreau envers ses compagnons. Un Allemand, valet de Pierre de Cossonay, offre ses services. Sa haute stature, sa nationalité plaident en sa faveur ; il est accepté. Ses fonctions commencent immédiatement et cinq têtes sont abattues par lui. Durant ce temps, la nuit est arrivée et force est d'interrompre ce drame sanglant. Les malheureux destinés au supplice du lendemain sont jetés à la hâte

· dans un cachot trop petit pour les recevoir tous ; dix-neuf périrent étouffés sous le poids de leurs compagnons. Le lendemain, le drame des Clées fut terminé par l'assassinat officiel de Pierre de Cossonay et de quatre de ses compagnons ; les autres eurent la vie sauve.

Après ce désastre, la ville des Clées ne reconquit plus son ancienne importance ; elle avait été brûlée par les Suisses. Sous la domination de Savoie, elle députait aux Etats, jouissait de franchises étendues, dont l'une exemptait les habitants de tout péage dans la baronnie de Vaud. Ils avaient acheté ce privilège par 100 florins, en 1371. Le bourg avait quatre foires par année.

PÉAGE. Il existait aux Clées un péage, octroyé par Adolphe de Nassau, devenu ensuite empereur, à Louis de Savoie, en 1287. Les droits en étaient modérés : 8 gros par balle de drap de Flandre et 11 gros par balle de drap de France. Le droit de douane le plus singulier était celui perçu sur les épouses, qui étaient taxées à 12 deniers vieux (*Cibrario*).

p.223

La famille de Gallera tenait ce péage, en fief, de la maison de Savoie, ainsi que la métairie de Rances. Elle vendit le tout aux Bernois en 1539.

CHATELLENIE. Le ressort du château des Clées était assez étendu. De toute ancienneté, il exerçait un droit de protection sur le couvent de Romainmôtier et plus tard aussi sur la vallée de Joux.

Rances, Valleyres, la Russille, Sergey, l'Abergement, Montcherand et *Mont-la-Ville* composaient la terre des Clées, avec les seigneuries de *Lignerolles* et de *Ballaigues*, qui en avaient été précédemment détachées. Cette châtellenie avait, sous les Bernois, trois justices : 1^o Celle des Clées, d'où dépendaient les Clées et Mont-la-Ville ; 2^o celle de Rances et Valleyres, qui se tenait alternativement dans chacun de ces deux endroits ; l'Abergement et Sergey en dépendaient ; 3^o celle de Montcherand. Ces trois justices avaient le même secrétaire ou curial.

En 1536, au moment de l'invasion bernoise, le gouverneur des Clées se hâta d'envoyer l'acte de soumission de la ville. Dès lors le rôle historique des Clées a été terminé. La route d'Orbe à Jougne, qui descendait autrefois aux Clées pour en ressortir par une pente excessivement rapide, s'en est détournée pour passer sur la hauteur. Aujourd'hui les rues de la ville sont désertes, le commerce et les passagers les ont abandonnées pour toujours ; il lui reste sa position extrêmement pittoresque au fond de la vallée de l'Orbe, un pont d'une grande hauteur jeté sur deux rochers, sous lequel passe la rivière de l'Orbe, et le vieux donjon du moyen âge qui, du haut de son rocher, domine ce paysage romantique.

Un Anglais, M. Holliday, qui, vers l'année 1830, passait sur la route de France, fut frappé du paysage des Clées. Il visite la localité,

monte au château, admire la curieuse scène qu'il a sous les yeux et achète la place du château avec le donjon, qui appartenait à un particulier. Il a transformé le donjon en corps d'habitation, y a placé une portion de la bibliothèque de l'historien Gibbon et lui-même y a passé plusieurs saisons seul avec sa femme et ses domestiques. Il partageait son temps entre la lecture, les promenades dans les bois et les plaisirs de la pêche. Aujourd'hui la tour des Clées est possédée par la famille de Cerjat, qui l'utilise comme rendez-vous de chasse; elle mérite d'être visitée par les curieux. Chaque étage n'a qu'une chambre.

La chapelle des Clées était, au moyen âge, filiale de l'église de Lignerolles; aujourd'hui elle en est encore l'annexe. Quelques familles nobles faisaient anciennement leur résidence en ce lieu; ainsi les familles de Pont, de Gallera, de Valeyre, de Gland, de Bretignyez.

p. 224

ANTOINE	1232	Nicod DE ST-MARTIN, chev.,	1392-1396
Le seigneur SEUTHER (?)	1260	Jaques CHAMPION, D ^r ès-lois,	1398-1400
Nantelme DE BILLENS	1263	Richard d'ILLENS	1410
Humbert SUCHET DE FÉTERNE . .	1266	Pierre DE PITTIGNIER	1415
Jocerand DE LA BAUME	1272	Guillaume MAYOR, de Romain-	
Girard DE COMPEY, donzel . . .	1285	môtier	1438
Thorain DE GRUYÈRE	1296	Guillaume DE LA SARRAZ . . .	1462
Richard, seigneur DE MONT-LE-		Pierre DE COSSONAY	1475
GRAND	1349	Jean DE VALAYRE	1536

La population était de 184 habitants en 1803; elle est de 224 aujourd'hui. La superficie du territoire est de 758,600 perches, dont 62,160 en prés, 175,200 en champs, 454,100 en bois, 64,500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 164,000 fr. et les fonds de terre 210,000 fr. Dettes hypothécaires, 134,800 fr. — Altitude, 2027 p. fédéraux.

*

p. 264

CRÊT, nom appellatif attribué, dans la Suisse romande, à une sommité peu élevée, comme une éminence, une colline ou même un tertre. Il est donné à un grand nombre de localités.

*

CRÊT-MEYLAN, hameau de la commune du Chenit, avec un pont sur l'Orbe; il est habité par des horlogers.

*

p. 306

DERRIÈRE-LA-COTE, hameau de la commune du Chenit, qui, avec celui des Golay, compte 12 maisons habitées par 15 ménages.*

DERRIÈRE-LES-GRANDES-ROCHES, hameau de la commune du Chenit, près duquel on trouve une grande grotte, composée de plusieurs voûtes.

*

p. 379 FONTAINE-AUX-ALLEMANDS, hameau de 17 maisons de la commune du Lieu, district de La Vallée.

p. 382 FRASSE (la), nom donné à plusieurs hameaux dans le canton. Ce nom pourrait venir de *fraxinus*, mot latin qui signifie *frêne*.

FRASSE (la), hameau de la commune de Château-d'Œx.

FRASSE (la), hameau de la commune du Lieu.

FRASSE (la), hameau de la commune de Vallorbes.

FRASSE (la), hameau de la commune de Vaulion.

FRASSE (la), hameau de la commune de Rossinière.

p. 454 JOUX (VALLÉE DU LAC DE), haute vallée du Jura, bornée au S.-E. par le Noirmont, le Marchairuz et le Mont-Tendre, à l'E. par la Dent-de-Vaulion, au N.-E. par le Risoux, qui la sépare de la France, au S. par le Bois-d'Amont. Cette vallée est arrosée par l'Orbe, qui sort du lac des Rousses et forme les lacs de Joux et de Brenet.

On a beaucoup disserté sur le nom de *Joux*. Les uns l'ont fait dériver de *Jou* (*Jovis*), nom latin de Jupiter; d'autres l'ont fait venir de *jugum*, un col de montagne. Aucune de ces étymologies ne nous paraît devoir être acceptée. Dans tout le cours du moyen âge, les sombres forêts de sapins qui tapissent les flancs du Jura sont appelées *Jurix nigra*, les Joux noires. Le mot Joux désignait si évidemment la forêt, que ce mot est resté avec cette signification, dans le langage vulgaire des habitants du Jura. La *dzoura*, la *dzau*, c'est la haute forêt; la *dzoratta*, c'est le jeune bois.

La vallée de Joux, prolongation de celle des Rousses, en Franche-Comté, a 4 1/2 lieues de longueur, avec une largeur variable qui atteint jusqu'à près de deux lieues. Située à une altitude d'environ 3400 pieds, mesurés au bord de l'Orbe, son climat est froid; les arbres fruitiers ne peuvent y prospérer; l'orge et l'avoine sont les seules céréales qu'on y cultive, encore ne mûrissent-elles pas toutes les années dans les parties hautes. Les montagnes environnantes sont couvertes de riches pâturages où de nombreux troupeaux paissent durant l'été. Les fromages qu'on y fabrique sont exportés en France, où ils sont désignés sous le nom de Gruyère. Les sapins y forment des forêts étendues, dont le bois est fort estimé par ses veines fines et sa blancheur. Le plus beau croît dans le Risoux, qui appartient au domaine de l'Etat de Vaud.

L'agriculture, le soin du bétail, l'exploitation et le commerce des bois occupent une partie des habitants. L'industrie de l'horlogerie emploie une partie notable de la population, ainsi que la coutellerie

p.455 et l'art du lapidaire. Les ouvriers travaillent tous chez eux et au sein du foyer domestique, ce qui contribue à la conservation de la moralité parmi ces intelligents montagnards.

La vallée de Joux, autrefois déserte et inhabitée, doit ses premiers défrichements et sa population aux ordres religieux du moyen âge. Le premier endroit habité a été le *Lieu*, où l'hermite *Poncius* vint fixer sa demeure, vers le VI^e siècle (voyez le *Lieu*). Plus tard, au XII^e siècle, Ebal, seigneur de La Sarraz, fonda une abbaye de Prémontrés au lieu où s'élève aujourd'hui le village de l'Abbaye (voyez *Abbaye*). Les religieux appelèrent autour d'eux des colons, qui défrichèrent quelques terres et devinrent les premiers habitants laïcs de cette haute vallée.

Ebal de Grandson, seigneur de La Sarraz, fut reconnu seigneur de la Vallée par un diplôme de l'empereur Frédéric I^{er}, daté de Mulhouse en l'an 1184 et confirmé le 26 août 1186. Par cet acte, les limites de la Vallée sont tracées de la manière suivante : « Depuis le » lieu dit *Pierra-Fuly*, jusqu'à une lieue vulgaire proche le lac » *Quinsonnez* (lac des Rousses), selon la manière de limiter de la » terre de Vaud ; et depuis le mont appelé *Riziou*, qui se retourne » sur *Motioz* (Mouthe), jusqu'au mont *Tendroz*, dont le haut penche » du côté de Vaud ; comme les eaux tombent du dit mont vers le » lac et vers l'eau appelée *Orbe*, qui sort du lac de *Quinsonnez* pour » tomber au lac de la dite abbaye. »

Les seigneurs de La Sarraz qui succédèrent à Ebal de Grandson furent, comme lui, seigneurs de la Vallée et cela jusqu'à l'année 1344. A cette date, François, seigneur de La Sarraz, accablé par des dettes contractées à un intérêt usuraire, se vit obligé de vendre la Vallée à Louis de Savoie, baron de Vaud, pour le prix de 1000 livres lausannoises. Il se réserva, pour lui et les siens, l'usage des bois et des pâturages, *sans servitude aucune*.

De ce moment, la Vallée fut annexée à la seigneurie des Clées et les habitants jouirent des mêmes droits et privilèges que ceux de cette dernière terre.

En 1359, le comte de Savoie Amédée VI, ayant acquis la baronnie de Vaud, confirma, en son château de Morges, les droits des habitants des Clées et de la Vallée. Comme ces habitants se plaignaient d'être molestés par les receveurs du prince, celui-ci les exempta de tout péage et gabelle, dans toute l'étendue du Pays de Vaud, moyennant 100 florins d'or, petit poids, une fois payés.

Les hommes de la terre des Clées étaient astreints à contribuer aux fortifications de la place qui leur servait de refuge au moment du danger. Ils désiraient voir étendre cette obligation sur les hommes de la Vallée, afin de rendre leur tâche moins lourde. Ceux-ci s'y re-

p. 456 fusai-ent en disant que cette obligation ne leur avait jamais été imposée. Nicod de Saint-Martin, capitaine et châtelain des Clées, fut choisi comme arbitre entre les parties. Il décida, en 1396, que les hommes du Lieu, alors les seuls habitants de la Vallée, seraient exempts de cette charge en payant, sur le moment, 45 florins (le florin à 14 sols) et une redevance annuelle de 40 sols.

Après la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, en 1536, l'abbaye du Lac fut sécularisée. La Vallée fut annexée par les nouveaux souverains au bailliage d'Yverdon. Mais, comme le chef-lieu était trop éloigné, la Vallée fut placée, à la demande des intéressés, sous l'administration du bailli de Romainmôtier, en 1566, avec la réserve expresse des droits, libertés, franchises et bonnes coutumes, en faveur des habitants.

Sous le gouvernement vaudois, la Vallée est devenue un district qui comprend deux cercles : celui du Pont et celui du Chenit, avec une population totale de 5355 habitants.

La population de la Vallée n'a cessé de s'accroître, malgré les épreuves pénibles par lesquelles elle a souvent passé.

En 1621, la disette était générale dans le pays ; la mesure de froment coûtait jusqu'à 10 florins et l'on fut réduit à triturer des glands pour en faire une espèce de pain. Une peste s'ensuivit, qui pénétra dans la Vallée, où elle décima la population durant quatre étés consécutifs, s'arrêtant toujours aux approches de l'hiver. Au Chenit, les malades étaient abandonnés dans les maisons, tandis que la population saine vivait dans des baraques au sein des forêts. Pour soigner les malades, on avait fait venir des *marronnes* de la Franche-Comté. A la mort des malheureux pestiférés, elles emportaient tout ce qui était dans la maison. On ne se donnait pas la peine de porter les morts au cimetière ; on les jetait dans des fosses ouvertes à l'avance. On comprend aisément quelle misère dut s'ensuivre après un tel fléau.

De 1688 à 1696, les habitants eurent à supporter huit années consécutives de mauvaises récoltes, qui portèrent parmi eux la misère à son comble. Ils furent réduits à se nourrir d'une bouillie de farine d'avoine détrempée dans du lait. A cette date on ne connaissait pas la pomme de terre et à peine la culture des légumes dans les jardins. Plusieurs familles se nourrissaient, en été, de baies sauvages, de racines ; on vit de malheureux enfants brouter l'herbe. Le gouvernement de Berne envoya des secours en blé et en argent ; les communes contractèrent de grosses dettes afin d'empêcher leurs bourgeois de mourir de faim. C'est ainsi que le Chenit, en particulier, se trouva chargé d'une dette de 25,000 florins, somme considérable pour le temps et pour les ressources de la commune. Celle-ci

p. 457 ne pouvant payer à l'échéance fixée par le contrat, les créanciers firent arrêter les deux gouverneurs ou syndics, qui restèrent alternativement en prison jusqu'à l'entier paiement de cette somme.

En 1706, à la suite d'une longue sécheresse, le feu dévora une partie des forêts de la Vallée, situées à l'orient de l'Orbe. L'incendie dura plusieurs jours et ruina les familles qui se livraient à l'exploitation forestière. « Mais, comme le remarque le judicieux Nicole » auteur de la *Chronique de la Vallée*, de ce mal sortit un bien, l'industrie. Il fallut alors chercher des moyens de vivre et les arts commencèrent à s'introduire. L'écriture se perfectionna : plusieurs jeunes gens s'instruisirent pour pouvoir ensuite instruire les autres dans les écoles. Quelques-uns apprirent les métiers de tailleur, de cordonnier, de menuisier. Alors on fit les premières horloges en bois. Jusqu'à ce temps, on comptait les heures, le jour, par le passage du soleil et de l'ombre dans les cheminées, et, la nuit, par l'inspection des astres. Bientôt on fabriqua des horloges en fer et en laiton, des couteaux, des rasoirs, des serrures, des boucles, des fusils. On établit des jardins à légumes ; les femmes apprirent à tricoter. Auparavant, on ne portait point de bas, mais des guêtres larges et sans boutons, qui n'entraient pas dans le soulier ; le tout en grossier drap de laine, comme le reste de l'habillement. »

En 1707, les communes firent fermer une verrerie, parce qu'elle épuisait les forêts, qui souffrirent encore une grande diminution par un second incendie, arrivé dans les bois de la Grand-Roche.

En 1748, le gouvernement établit une poste aux lettres dans la Vallée et un courrier, deux fois la semaine, du Chenit à Romainmôtier. C'est en cette même année que Samuel-Olivier Meylan, du Chenit, revint dans sa commune apportant avec lui l'art de faire des montres ; ce fut, pour cette population intelligente, un événement qui changea les conditions de son existence et lui assura un bien-être qui n'a pas cessé de se développer.

En 1766, la nouvelle route du *Marchairu* fut commencée afin de relier la Vallée avec la Côte et les bords du Léman, où elle trouvait un riche débouché pour ses planches, ses échaldas et ses futailles.

En 1768, le 17 août, une grêle désola la Vallée, enfonça les toits et détruit toutes les récoltes. Les grêlons ne furent fondus qu'au bout de quelques jours ; ils pesaient jusqu'à deux onces. Le même fléau a aussi sévi dans ce siècle, il y a environ 35 ans.

MŒURS. Les habitants de la Vallée sont, en général, graves, réfléchis, religieux, amis de l'instruction et singulièrement aptes à tous les ouvrages de mécanique. Ils habitent soit les villages, soit les maisons isolées ou réunies en hameaux épars des deux côtés du lac et de l'Orbe. Chaque maison est accompagnée de prés et de champs

p. 458 dont la culture sert de délassement aux travaux sédentaires du cabinet. C'est là que les habitants passent leurs longs hivers, souvent séquestrés par les neiges durant des semaines entières. Les hommes travaillent aux différents ouvrages d'horlogerie, de coutellerie, de boissellerie, tandis que les femmes veillent aux soins du ménage, filent ou se livrent aux travaux du lapidaire. C'est à elles aussi qu'est dévolu le soin du bétail, qui fournit à la famille une part de l'alimentation. Malheureusement, le luxe a pénétré dans ces montagnes avec la plus grande rémunération du travail. Partout, dans les meubles, le noyer a remplacé le sapin, la faïence et la porcelaine ont succédé à la poterie commune et les habits des deux sexes sont semblables à ceux des villes. Les cabarets, les billards se sont multipliés et ont attiré une jeunesse trop insoucieuse de l'avenir.

Tout cela s'explique pour celui qui sait qu'il y a à peine trente années, un habile ouvrier horloger gagnait 10 à 15 fr. par jour. Ce haut gain a profité seulement au petit nombre, malgré la caisse d'épargne qui sollicitait l'économie des ouvriers. Les jours de chômage et de crise sont venus, la misère est arrivée à leur suite; et on a pu voir tel ouvrier casser des pierres sur les routes, qui, dans les années précédentes, aurait pu épargner de 1500 à 2000 fr. par an. Ce sont les ouvriers à petits gains qui, le plus souvent, ont fait des épargnes.

Au siècle dernier, le chroniqueur Nicole accusait déjà le déclin de la bonne foi et des mœurs austères qui distinguaient les anciens habitants. Aujourd'hui, le défaut saillant du montagnard est une réserve, souvent prudente, il est vrai, mais excessive pourtant, qui l'empêche de dire sa pensée sur les choses même les plus indifférentes de la vie. Cette réserve ressemble tellement à la dissimulation, qu'il n'est pas étonnant qu'on la confonde avec elle.

Aucune partie du pays n'a fourni autant d'émigrants que la Vallée. Vous retrouvez partout, surtout à Genève, les RoCHAT, les MEYLAN, les PIGUET, les AUBERT, les REYMOND, les GOLAY, les LECOULTRE, tous originaires de cette vallée du Jura et qui sont arrivés à occuper les positions les plus honorables dans l'industrie, le commerce, la magistrature et l'enseignement.

*

JOUX (lac de). C'est, comme nous l'avons vu, la noire forêt (joux) qui a donné son nom au lac de Joux et celui-ci à la vallée entière : *Vallée du lac de Joux*.

Le lac est surtout alimenté par l'Orbe, qui sort du lac des Rousses et vient se jeter dans le lac, au-dessous du Sentier. A son embouchure, les religieux avaient établi une *poissine* (*piscina*) mentionnée dans plusieurs documents du XII^e siècle comme étant dans la partie supérieure du lac et au vent du Lieu. Nous ne savons comment quel-

6459 ques historiens, malgré ces indications si précises, ont pu la placer au lac Brenet.

Les principaux cours d'eau qui se jettent dans le lac sont la *Lionnaz* et l'eau du *Brassus*, avec plusieurs autres petits ruisseaux qui sont surtout nombreux le long des Bioux. La longueur du lac, du Pont au Sentier, est d'environ deux lieues sur une largeur de vingt minutes. Sa plus grande profondeur atteint, dit-on, 150 pieds. Un canal étroit le fait communiquer avec le lac Brenet, où se trouvent les principaux entonnoirs souterrains qui servent à l'écoulement des eaux (voyez *Brenet*). Ce lac est très poissonneux ; on y trouve surtout le brochet, la perche et la truite. Le brochet est fort estimé des gourmets.

Un autre lac, mais beaucoup plus petit, se trouve dans un fond humide et marécageux, entre le Séchey et le Lieu ; c'est le lac *Ter* (*lacus Tertius*), qui n'a guère que quelques minutes de tour. Il est aussi très poissonneux et ses eaux sont profondes. On ne sait pas, d'une manière certaine, s'il communique avec le grand lac par une voie souterraine, bien qu'on puisse aisément le supposer.

Ces lacs limpides, aux eaux azurées, où se reflètent les vertes forêts, les prairies et les nombreuses maisons éparses sur les rives, contribuent à donner à la Vallée un aspect plein de charmes, dans les jours chauds de juillet. Pour bien voir ce paysage dans tous ses détails, il faut monter sur la Dent-de-Vaulion, dans l'après-midi d'un beau jour, alors que le soleil a dépassé le milieu de sa course et qu'il éclaire de ses rayons la côte orientale que la hauteur de la montagne avait jusqu'alors tenue dans l'ombre. Nous ne connaissons aucun paysage qui procure à l'âme des sensations aussi calmes et aussi douces. La vue de la Vallée est fort belle aussi des rochers qui dominent le Mont du lac, au débouché de la route de Pétrafélix.

Durant l'hiver, les lacs de la Vallée se couvrent d'une couche épaisse de glace qui porte même les traîneaux chargés. Le grand lac sert alors de grande route pour les communications.

Dans l'année pluvieuse de 1816, en été, les entonnoirs ne suffisaient plus à débiter le trop-plein des eaux, qui s'élevèrent jusqu'au toit du moulin de Bonport et menacèrent le village du Pont, qui est très rapproché de la rive. Le même fait s'est renouvelé en 1818, ce qui a conduit la population à nettoyer les anciens entonnoirs, à en ouvrir de nouveaux et à exercer une surveillance attentive après les longues pluies. — Le lac de Joux est à une altitude de 3363 pieds fédéraux.

Suppl.
p. 374

JOUX (Vallée de). L'origine des droits de l'abbaye de St-Claude sur La Vallée est encore obscure. Ils paraissent remonter à une donation attribuée autrefois à Louis le Débonnaire, mais qui doit probablement émaner de Charlemagne, vers les années 790 à 793. D'après Dunod, cette donation aurait assuré aux religieux de Saint-Claude les possessions suivantes : *Silvãam quæ vocatur Juris termino Bracioli aquæ vocabulo Orba, et in ipsa contra terminationem Nigri Montis sicut pendet aqua, et in ipsa contra ubi aqua in foveam intrat, usque in Alpes usque in viam que venit per mediam Ferreriam.* On reconnaît facilement ici la perte de l'Orbe à Bonport et la Ferrière. Cette donation comprenait donc toute la contrée sur la rive gauche de l'Orbe, ainsi que des forêts dans les hautes Joux du Jura, du côté de la vallée de la Valserine. On a discuté l'authenticité de cette charte ; mais, authentique ou fautive, un diplôme impérial du 16 novembre 1184 en faveur de l'abbaye de St-Claude, mentionne à nouveau les limites fixées par la charte de Charlemagne ; c'est donc bien dans ce dernier document qu'il faut rechercher l'origine des droits réclamés par St-Claude et de la lutte acerbe engagée par celle-ci contre les Prémontrés de l'abbaye de Joux ; on sait que ceux-ci en sortirent victorieux, appuyés par leurs avoués, les sires de La Sarraz, qui firent valoir avec énergie leurs droits, dérivant du diplôme impérial qu'ils avaient obtenu de l'empereur Frédéric I^{er}, le 26 août 1186. Malgré cela, les religieux de St-Claude avaient cédé, en 1307, leurs prétentions sur la partie méridionale de la Vallée de Joux à l'abbaye de Bonmont, qui les remit en 1494 au comte de Gruyère, baron d'Aubonne.

p. 375

Les difficultés renaissent au XVI^e siècle ; on se plaint des incursions des Bourguignons, qui venaient couper des bois en Praz-Rodet ; aussi, en 1565, on veut fixer la limite du côté des Rousses et mesurer la lieue vulgaire dont il était question dans le diplôme de 1186. Une tradition rapporte que l'on prit un Suisse et un Franco-Comtois, que l'on fit partir au même instant en suivant le cours de l'Orbe ; au bout d'une heure, on les arrêta, et la limite fut fixée au milieu de la distance qui les séparait ; cette anecdote est rapportée par d'autres à une délimitation postérieure. En tout cas, les parties ne purent s'entendre, car en 1566, une conférence des députés du roi d'Espagne et de LL. EE. de Berne décidait de soumettre le cas à des arbitres.

Au XVII^e siècle, les limites ne sont pas plus précises ; de part et d'autre, on entreprend des expéditions ; on rapporte que les habitants de la frontière n'allaient pas au prêche sans prendre leurs armes, qu'ils déposaient dans un ratelier à l'entrée de l'église.

En 1612, on constate de grandes anticipations des Bourguignons qui coupent les bois et bâtissent des maisons sur les terres de Berne ; on gage nombre de Francs-Comtois ; d'autre part, un charbonnier habitant non loin du Lieu, dit avoir été apostrophé par le Procureur du roi avec sa compagnie, et le pistolet à la main ; il déclare vouloir payer l'amende qu'on lui a réclamée.

En 1628, les Bourguignons plantent une croix en grande cérémonie près de la maison Cusin ; 400 personnes de la châtellenie de Rochejean arrivent avec les procureurs fiscaux de Pontarlier ; ils sont accompagnés de 80 soldats armés, faisant des décharges répétées de mousqueterie.

En 1631, des conférences se réunissent ; on discute pendant trois ans sans pouvoir aboutir, et la guerre de trente ans met fin aux négociations, tandis que les déprédations continuent ; pour résister aux entreprises des Bourguignons, le bailli de Romainmôtier recommande de bâtir aussi près que possible de la frontière ; il autorise les représailles en cas de violence et promet son assistance.

Les gens de La Vallée se forment en six bandes pour veiller aux déprédations ; apprenant que les gens de Mouthe se préparent à venir en grand nombre sur la montagne, le 2 décembre 1633, les habitants du Chenit vont à leur rencontre ; à une certaine distance de la frontière, on trouve deux Bourguignons qui s'enfuient en criant ; l'un d'eux est tué d'un coup de feu, l'autre est fait prisonnier, mais relâché. Un autre jour, c'est un Suisse qui, arrivant à Mouthe pour réclamer du bétail pris en gage, y est reçu à coups de fusil et blessé de neuf balles.

En 1634, des députés d'Espagne et de Berne se réunissent aux Rousses pour ménager un accommodement. En 1648, enfin, les députés du roi d'Espagne et de Berne parviennent à se mettre d'accord ; le 20 septembre 1648, le traité est signé et les bornes sont plantées le 21 juillet 1649.

Une nouvelle délimitation a lieu en 1715 et 1716 ; on place des bornes intermédiaires, les anciennes étant trop éloignées ; mais le travail dut être suspendu, ensuite des difficultés soulevées essentiellement par les pères jésuites, propriétaires du prieuré de Mouthe. Le bornage fut repris en 1751 et terminé l'année suivante.

Pendant la guerre de trente ans, la Vallée de Joux reçut la visite des Suédois. Un dimanche de l'année 1638, et pendant le sermon, une petite troupe déboucha dans les pâturages Derrière la Côte ; la femme d'un nommé Jaques Mignot, demeurant à la Varraz, et restée à la maison, prit un tambour et battit le rappel du côté du Sentier. Les Suédois rebroussèrent chemin à travers le Risoux en enlevant un cheval. On assure que le propriétaire de cet animal se mit à la poursuite des pillards et lâcha un coup de fusil qui tua le cheval volé. Un autre détachement de Suédois parut, dit-on, à la même

époque au Bas du Chenit.

p.377
A l'époque bernoise, la Vallée de Joux dépendit primitivement de la châtellenie des Clées et fit ainsi partie du bailliage d'Yverdon ; en 1566, on l'en détacha pour la réunir au bailliage de Romainmôtier. Un peu plus tard, les nobles Varro obtinrent de LL. EE. des terres au Brassus avec droits de métralie, puis avec moyenne et basse juridiction ; ils purent ainsi établir une justice ; mais en 1684, la seigneurie du Brassus fut vendue à LL. EE. Le 28 juillet 1686, le gouvernement autorisait l'établissement d'une Cour de justice qui siégea au Lieu, mais le 7 avril 1701, cet octroi fut retiré, et la Vallée rentra sous la juridiction de la Cour de justice de Romainmôtier. Chacune des communautés de l'Abbaye, du Chenit et du Lieu était administrée par deux Conseils, l'un de 12 et l'autre de 24 membres.

A la révolution de 1798, on s'empressa de planter un arbre de liberté au Brassus et de constituer un comité ; les forces militaires de la contrée prirent le nom de *Légion de confiance*. Dès 1798, La Vallée forma un district et le Sentier fut désigné comme chef-lieu.

L'horlogerie n'a été introduite à La Vallée qu'au XVIII^e siècle ; au début, on se borna à fabriquer des horloges et des pendules ; mais en 1740, un jeune homme, nommé Samuel-Olivier Meylan, alla faire un apprentissage d'horlogerie à Rolle, où la nouvelle industrie avait été introduite par un Français ; vers la même époque, deux autres jeunes gens de La Vallée, Abraham-Samuel Meylan et Pierre-Henri Golay, allaient de leur côté apprendre l'horlogerie à Fleurier. C'est à ces travailleurs modestes que La Vallée doit l'industrie qui a été la principale source de sa prospérité actuelle. Ce ne fut, cependant, pas sans difficultés que l'horlogerie put s'implanter à La Vallée ; des maîtrises s'étaient établies dans quelques villes du pays : les nouveaux horlogers de La Vallée ayant formé des apprentis, furent attaqués par la maîtrise de Rolle ; aussi Olivier Meylan dut-il aller recevoir la maîtrise à Moudon, puis en 1756, il obtint l'établissement à La Vallée d'une nouvelle maîtrise, dont les horlogers demandèrent et obtinrent la dissolution en 1776 ; c'est de ce moment surtout que date le grand développement de l'horlogerie.

BIBLIOGRAPHIE. *J.-D. Nicole*. Recueil historique sur l'origine de la vallée du lac de Joux. Lausanne, 1840, in-8° (M. D. R., t. I).

Fred. de Gingins. Annales de l'abbaye du lac de Joux depuis sa fondation jusqu'à sa suppression en 1536. Lausanne, 1842, in-8° (M. D. R., t. I).

Lucien Reymond. Notice sur la vallée de Joux. Lausanne, 1864, in-8° (2^{me} édition. Lausanne, 1887, in-8°).

p. 378

JOUX (lac de). La question de la pêche dans le lac de Joux a donné lieu à certaines difficultés, compliquées des droits que l'abbaye de St-Claude prétendait avoir sur La Vallée. En 1155, une prononciation de l'archevêque de Tarentaise et de l'évêque de Lausanne, avait fixé les droits des religieux du Lieu. Deux ans plus tard, une nouvelle transaction est ménagée par les archevêques de Vienne et de Tarentaise : pour la possession de la piscine, les religieux de l'abbaye de Joux s'engagent à payer annuellement à l'abbaye de St-Claude, une redevance de 160 truites. Mais, en 1219, il devenait impossible de livrer cette redevance ; des brochets avaient été introduits dans le lac et s'étaient tellement multipliés, qu'ils dévoraient tous les autres poissons ; aussi la redevance des 160 truites fut-elle convertie en une cense annuelle de 45 sols genevois.

L'absence d'écoulement libre du lac de Joux et de son annexe le lac Brenet n'est pas sans danger pour la vallée de Joux. On rapporte qu'au XVI^e siècle, un certain Rigaud, qui avait une usine à Bonport, aurait obstrué un entonnoir situé en dessous ; il s'en serait suivi plus tard une inondation, ce qui aurait engagé LL. EE. à ordonner le rétablissement de l'état des lieux ; mais Rigaud n'aurait rien fait et aurait abandonné la contrée. Ce fait ne paraît pas avéré ; tout ce qu'on sait, c'est que les usines de Rigaud, situées sur un des entonnoirs, furent démolies, et le dit entonnoir rendu libre ; l'existence de l'autre entonnoir n'est rien moins qu'établie, malgré la croyance des habitants.

En 1817 survint une crue considérable et on institua, à cette occasion, une commission des entonnoirs. A la fin de décembre 1882 et au commencement de janvier 1883, une nouvelle crue extraordinaire se produisit ; les eaux s'élevèrent aussi haut qu'en 1817 et le village du Pont fut gravement menacé pendant quelques jours ; le moulin de Bonport fut soulevé par les flots et détruit. L'entonnoir fut nettoyé soigneusement l'année suivante ; mais le danger persiste ; aussi on a souvent agité la question de fournir aux eaux du lac un exutoire régulier en perçant le mont d'Orzeire, pour assurer au lac un niveau constant ; on avait même émis l'idée de faire un souterrain qui aurait en même temps servi de voie de communication entre La Vallée et Vallorbe ; la construction du chemin de fer de Vallorbe au Pont a fait perdre de vue ce projet.

Une société s'est formée, il y a quelques années, pour l'exploitation de la glace des lacs de La Vallée, et de grands entrepôts ont été construits au Pont.

texte
base
p. 464

JURA (*Jura*, au temps de César ; plus tard *Jurassus* ; *Leberberg*, chez les Allemands). C'est une longue chaîne de montagnes dont les flancs, tapissés de noirs sapins, présentent une déclivité très forte

sur la plaine qui est à leur pied, du côté de Vaud. Sous les Romains, et au temps de César, le Jura séparait l'Helvétie de la province des Séquanois; il sert aujourd'hui de limite entre la France et la Suisse. Le Jura vaudois commence aux limites du Pays de Gex et se termine aux frontières du canton de Neuchâtel. C'est là que se trouvent les points les plus élevés de toute la chaîne : la Dôle, 5603 pieds; le Mont-Tendre, 5600 p.; la Dent-de-Vaulion, 4996 p.; l'Aiguille-de-Baulmes, 5210 p.; le Suchet, 5303 p.; le Chasseron, 5370 p. 465 L'intérieur de la chaîne vaudoise recèle les vallées du lac de Joux, de Vallorbes, de Vaulion, de Romainmôtier, de Ste-Croix, toutes industrielles et très peuplées. L'Orbe, la Jougne, la Venoge, l'Arnon, le Nozon, avec de nombreux ruisseaux, prennent naissance dans ces montagnes et vont se jeter, soit dans le Léman, soit dans le lac de Neuchâtel.

LES DÉFRICHEMENTS DU JURA. Une chose assez curieuse et qui mérite d'être signalée, c'est que les Romains qui ont laissé tant de traces de leur séjour dans les diverses parties du pays, n'en ont laissé aucune dans notre Jura, si ce n'est à Ste-Croix, sur la voie que suivaient les légions pour se rendre dans la Gaule. Dans toute l'antiquité et bien avant dans le moyen âge, notre Jura était inhabité. Avant l'année 1126, l'usage proclamait, en Franche-Comté comme chez nous, que la *noire Joux* appartenait au premier occupant. Toute cette partie du pays, aujourd'hui si intéressante et si peuplée, est une conquête des moines et des ordres religieux sur le désert, dans le cours du moyen âge.

Le premier monastère du Jura est, assurément, celui de Condat, aujourd'hui St-Claude, fondé au sein de la forêt solitaire, par les frères saint Romain et saint Lupicin, au V^e siècle. De là, il rayonna autour de lui, devint la souche des nombreux monastères qui, bientôt, conquièrent à la culture toute la partie occidentale du Jura. Il étendit ses défrichements jusque près de Jougne, en Franche-Comté, et, du côté de Vaud, à St-Cergues, Chésereux et Genollier. Un petit empire, peuplé de nombreux colons, se forma sur ces montagnes élevées et autrefois désertes, sous le gouvernement des religieux.

Deux autres monastères, cette fois-ci du côté de Vaud, ne tardèrent pas à s'élever, après celui de Condat; ce furent ceux de Baulmes et de Romainmôtier (voyez ces noms). C'est au dernier que doivent leur population les villages de Premier, Vaulion, Juriens, Lapraz, Bretonnières, Bofflens et Agiez en partie, ainsi que Vallorbes, depuis que son prieuré fut réuni à celui de Romainmôtier.

Au XII^e siècle, les abbayes de Bonmont, du lac de Joux, la chartreuse d'Oujon au-dessus d'Arzier, le prieuré de Bière, celui de St-Georges, complétèrent, à leur tour, les défrichements du haut et du bas Jura.

* Les colons qui vinrent cultiver les domaines des religieux dans le haut Jura étaient surtout originaires de la haute Bourgogne, comme leur langage le démontre encore aujourd'hui. Ce fait se comprend aisément, si l'on veut se souvenir que la Franche-Comté était, dans ces temps reculés, l'une des provinces de l'Europe les plus troublées par les guerres et les violences des seigneurs. Aucune sécurité n'y existait pour le pauvre serf, qui menait une existence précaire et malheureuse dans ce pays si souvent ravagé. De là l'empressement des colons à accourir sur les domaines des ordres religieux, où ils avaient l'espérance d'échapper aux maux de la guerre dont ils avaient tant souffert. La vallée de Joux, Vallorbes, Vaulion, les montagnes de Ste-Croix ont été presque exclusivement peuplées par la race bourguignonne, qui est peut-être la plus énergique de l'Europe centrale.

p. 466

GÉOLOGIE. Le Jura appartient, presque tout entier, aux terrains secondaires auxquels il a même donné son nom. Les roches calcaires dites *coralliennes* forment la base essentielle du Jura vaudois; elles fournissent des pierres à bâtir et de la chaux. Les *terrains crétacés* occupent les bords de la chaîne et les vallées longitudinales qui séparent les divers chaînons; ils sont très riches en fossiles et leurs couches atteignent jusqu'à 500 pieds d'épaisseur. Le *crétacé inférieur*, appelé *néocomien*, se présente aussi en fortes assises de calcaire jaune sur le pied oriental du Jura. Le mont de Chamblon et le Mauremont en sont des promontoires avancés. A Ste-Croix se rencontrent les *grès verts* si riches en fossiles, ainsi que dans la vallée du lac de Joux.

L'on trouve aussi, en quelques parties, des mines de fer autrefois exploitées, mais que la cherté croissante du bois a fait abandonner.

La vraie richesse du Jura repose sur ses forêts, ses riches pâturages et sur l'industrie des habitants. C'est dans ses vallées qu'est concentrée presque toute l'industrie du pays.

La faune du Jura est encore assez riche. L'ours et le loup tendent de plus en plus à disparaître; les chevreuils commencent à s'y repeupler. La martre, la fouine, le renard, le blaireau, le lièvre, y sont nombreux. Parmi les oiseaux, le plus remarquable est le grand tétras ou coq de bruyère, très commun dans les forêts solitaires du haut Jura et sur toute la chaîne du Mont-Tendre. Il est moins nombreux dans les forêts voisines du Suchet. La gélinotte, si recherchée des gourmets, habite aussi, en nombre, les sommités du Jura; elle descend plus bas dans les vallées que le tétras. La chasse en est difficile, parce qu'elle part toujours dans le fourré, où elle va se percher. On la prend essentiellement au collet. L'espèce, comme celle du tétras, ne tend pas à diminuer. Les oiseaux de proie du Jura sont moins grands que ceux des Alpes; les plus communs sont la buse, l'épervier ordinaire, et, parmi les oiseaux nocturnes, le grand et le petit duc.

Suppl.
p. 378
p. 379

JURA. Le Jura présente une configuration très différente de celle des Alpes et comprend une série de chaînes parallèles entre lesquelles se trouvent des vallées longitudinales, tandis que les vallées transversales qui coupent les chaînes sont relativement rares, surtout dans la partie sud-ouest du Jura, qui intéresse plus spécialement le canton de Vaud. Les vallées longitudinales sont parfois complètement fermées et les eaux ne trouvent qu'un écoulement souterrain; le même phénomène se rencontre également dans les *combes* formées fréquemment par les érosions sur les croupes.

Le Jura commence en dehors du territoire suisse; la chaîne la plus méridionale qui présente le *Crédoz*, le *Reculet*, le *Crêt de la Neige*, point culminant de tout le Jura, à 1723 m., et le *Colombier*, vient se terminer sur territoire vaudois, à la *Dôle*, 1680 m. Cette chaîne sépare le bassin du Léman et du Rhône de la vallée de la Valserine.

Une seconde chaîne court à l'orient de la vallée du lac de Joux, coupée longitudinalement dans sa partie sud-ouest par la longue combe des Amburnex. La crête occidentale porte le *Noirmont*, 1570 m., le *Mont Sallaz*, 1520 m., et s'abaisse insensiblement pour se perdre au-delà du Marchairuz, sur les flancs nord-est de la crête orientale. Celle-ci s'élève dès St-Cergue, par le signal de la *Neuve*, 1498 m., le *Mont de Bière*, 1520 m., jusqu'au signal du *Montendre*, 1680 m. La croupe se rapproche, dès lors, du lac de Joux, et la chaîne se termine par la *Dent de Vaulion*, 1487 m. Deux petits chaînons s'en détachent: l'un court au sud du vallon du Nozon, tandis que l'autre sépare ce vallon de la vallée de l'Orbe.

Une troisième chaîne court entre la vallée de Joux et la vallée de Mouthé; c'est la chaîne du *Risoux* qui ne présente pas de sommets bien caractéristiques et se tient à une altitude moyenne de 1300 à 1400 m. Au-delà du *Mont d'Or*, 1463 m., cette chaîne est coupée par le vallon de la Jougneuz, et se relève pour former le *Suchet*, 1595 m.

L'*Aiguille de Baulmes*, 1563 m., forme à elle seule un petit chaînon distinct, qui se termine au *Mont de Baulmes*, et auquel se rattache, au nord, le *Mont des Cerfs*, qui opère la liaison avec la dernière chaîne du Jura vaudois.

Celle-ci s'élève au nord de Ste-Croix; elle porte le *Mont Cochet*, 1489 m., et le *Chasseron*, 1610 m., jette en avant du côté du lac de Neuchâtel le solide contrefort du *Mont Aubert*, 1342 m., et va se terminer au cirque du *Creux du Vent*, 1465 m., dont les pentes forment, sur territoire neuchâtelois, la *Montagne de Boudry*.

Plusieurs routes importantes traversent les diverses chaînes du Jura, en profitant des dépressions que présentent les croupes. Ce sont, à partir du sud: le col de la *Faucille*, 1267 m., qui fait communiquer le Pays de Gex avec la vallée des Rousses et Morez; le

col de St-Cergue, 1231 m., entre le littoral et les Rousses ; le Marchairuz, 1450 m., entre Bière et le Brassus ; de Cossonay part une route qui traverse le Molendruz, 1181 m., et rejoint avant d'arriver à la vallée de Joux, une autre route venant d'Orbè par Romainmôtier et Vaulion ; le col des Epoaisats, 1084 m., fait communiquer le Pont avec Vallorbe, reliés aussi par le chemin dit de l'Echelle, qui a pu être utilisé, il y a quelques années, par tout un régiment d'artillerie ; la Porte de l'Aiguillon sépare le Suchet de l'Aiguille de Baulmes, et permet de se rendre de Baulmes dans le vallon de la Jougnez. De Ste-Croix, enfin, partent des routes qui se dirigent sur Pontarlier par les Fourgs, sur les Verrières par la Côte aux Fées et sur le Val-de-Travers par le vallon de Noirvaux. Quant à la chaîne du Risoux, elle est traversée par plusieurs chemins dont aucun n'est très fréquenté. F.

texte
base
p. 468

LAC TER (*lacus Tertius*), le plus petit des lacs de la vallée de Joux, entre le Séchey et le Lieu (voyez Joux). *

La Couvredre (voir Mont-la-Ville)

p. 547

LIEU (le) (*locus dompni Pontii heremite* au XII^e siècle), grand village paroissial du cercle du Pont, district de La Vallée. Il est placé dans un lieu découvert, au pied du Risoux et sur la rive gauche du lac, dont il est séparé par une ligne de rochers couronnés de sapins. Il est à une lieue du Sentier et à une distance presque égale du Pont. Une bonne route, desservie par la diligence, le traverse. A la commune se rattachent les hameaux suivants : les Charbonnières, avec 40 maisons ; le Séchey, 35 maisons ; la Frasse, 12 maisons ; Fontaine-aux-Allemands, 17 maisons ; Combenoire, l'Ecole, les Marais, etc., 21 maisons ; les Crettets, Epinettes, etc., 15 maisons.

HISTOIRE. Le Lieu est certainement la localité la plus anciennement habitée de toute la vallée de Joux. Il était appelé autrefois le *Lieu de dom Poncet*, du nom de Pontius, moine de St-Oyens (Saint-Claude), qui, à une époque reculée du moyen âge, était venu construire un modeste ermitage au sein du désert et s'était fixé sur l'endroit le plus découvert de cette vallée solitaire. Voici quelle était, au XV^e siècle, la tradition sur Pontius, telle qu'elle est consignée dans un verbal de l'an 1405 : « Le village est appelé le *Lieu Poncet*, du » nom de l'hermite Pontius, dont les reliques et la mémoire sont » honorées dans les lieux voisins, comme étant celles d'un bienheureux. C'est lui qui en a été le premier habitant. » *Villagium appellatum Locus, vulgariter le Lieu Poncet, ex quo de primis Pontii heremita, cujus reliquiae et memoria nunc in vicinis honorantur quas fuerit beatus, dictum villagium incoluit.* (De Gingins, *Rectorat*, 183.

Il est probable que plusieurs colons étaient venus se grouper auprès du saint ermite et avaient défriché quelques terres dans un

lieu qui offrait un riche pâturage à leur bétail. L'on ne peut fixer le moment où Pontius arriva dans la Vallée; la tradition parle du VI^e siècle, mais elle ne s'appuie sur aucune indication précise. Au commencement du XII^e siècle, l'établissement religieux de Pontius était abandonné, cela résulte des nombreuses chartes du temps, où il n'est jamais mentionné.

Cependant, dès que l'abbaye du lac de Joux eut été fondée par Ebal, sire de La Sarraz, les religieux de St-Oyens, jaloux de voir s'établir à leurs portes un monastère nouveau, voulurent faire revivre les droits qu'ils croyaient avoir sur la Vallée, en vertu de la première occupation de dom Poncet. Ils envoyèrent quelques-uns de leurs religieux relever les ruines de l'ermitage abandonné et faire acte de possession.

p.548

Comme il était aisé de le prévoir, de sérieuses difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre les bénédictins du Lieu et les prémontrés de l'abbaye; elles avaient pour objet la pêche du lac, dont les religieux tiraient leur principal moyen de subsistance. D'aigres discussions, d'un fâcheux exemple, existaient depuis plusieurs années entre ces établissements rivaux, lorsque Pierre, archevêque de Tarentaise, et Amédée, évêque de Lausanne, reçurent ordre du pape d'établir, par leur arbitrage, un mode de vivre entre les deux couvents. Par un arrêt rendu à Lausanne en l'an 1155 (ou 1156), les deux prélats prononcèrent :

1^o Que le nombre des religieux habitant le Lieu de dom Poncet ne pourra excéder celui de dix, savoir quatre profès et six frères lais, sous la dépendance spirituelle de l'évêque de Lausanne;

2^o Qu'ils n'admettront dans leur couvent aucun religieux appartenant à d'autres monastères et que les récipiendaires seront admis par l'évêque;

3^o Qu'ils ne pourront tenir d'animaux pâturants (*penitus animalium nullum*),

4^o Qu'ils ne pourront pêcher au lac qu'un jour et une nuit par semaine, au filet (*sagena*), et avec la ligne tous les jours;

5^o Enfin, que dans le cas où la maison de dom Poncet serait abandonnée par les religieux qui l'habitent, la propriété du Lieu retournerait de plein droit à l'abbaye du lac de Joux. Cet arrêt établit deux choses également importantes: l'une que les bénédictins du Lieu n'étaient pas considérés comme propriétaires de la rive occidentale du lac; la seconde, que toute la Vallée relevait du diocèse de Lausanne.

L'abbaye de St-Oyens ne fut pas contente de la sentence des arbitres, dont elle obtint la révision auprès du pape. Celui-ci ordonna au même Pierre, archevêque de Tarentaise, et à Etienne, archevêque de Vienne, en Dauphiné, de procéder à une nouvelle transaction, qui intervint déjà en 1157, portant :

1° Que l'abbé de St-Oyens cède à perpétuité à l'abbaye de Joux toutes ses prétentions, non-seulement sur la rive occidentale, mais encore sur la rive opposée, où se trouvait l'abbaye, pour aussi longtemps que subsistera l'ordre des prémontrés, réservant tous ses droits dans le cas où les religieux de cet ordre abandonneraient l'abbaye;

2° Que, pour la possession de la *piscine* ou du réservoir (à l'entrée de l'Orbe dans le lac, au vent du Lieu), les religieux de l'abbaye paieront à celle de St-Oyens une cense annuelle de 160 truites;

p. 549 3° Que l'abbaye du lac demeurera en paisible possession du *Lieu* habité jadis par le bienheureux Ponce, ermite, moyennant une cense de 3 sols lausannois et une livre de cire, payables à l'abbé de Saint-Oyens à chaque anniversaire de la dédicace de son église;

4° Que les habitants des rives du lac pourraient continuer à défricher le sol sur trois de ses côtés, sans toutefois pouvoir y construire de nouveaux bâtiments;

5° Quant au quatrième côté, *devers Mouthe*, c'est-à-dire du côté du Risoux, on ne pourra étendre les défrichements au-delà d'un jet d'arbalète, lancé en suivant le sentier qui suit la rive occidentale du lac et jusqu'aux bornes qui seront fixées par les abbés de St-Vincent et de Corneux en Bourgogne;

6° Enfin, dans l'intérêt réciproque des deux monastères, la transaction défendait expressément de faire aucun établissement dans les hautes Joux, situées entre le Lieu et le prieuré de Mouthe.

C'est à cette dernière réserve faite pour empêcher des collisions entre les deux monastères, que, comme le dit M. de Gingins, nous devons d'avoir vu la magnifique forêt du Risoux passer presque entière dans les mains de l'Etat, sans subir les morcellements infinis qui ont atteint les autres forêts de la Vallée, du côté de Vaud.

Cette longue querelle ne fut définitivement terminée qu'en l'an 1219. A cette date, les religieux de l'abbaye du lac éprouvaient une grande difficulté à se procurer les 160 truites qu'ils s'étaient engagés à livrer annuellement au monastère de St-Oyens. Les brochets, qui paraissent avoir été introduits dans le lac par les habitants de la Vallée, s'étaient tellement multipliés aux dépens des truites, que ces dernières étaient devenues rares. Les religieux du lac auraient voulu remplacer les truites par des brochets, ce que ne voulaient pas accepter les moines de St-Oyens.

La question fut soumise à l'arbitrage du prieur de la chartreuse d'Alion, en Bugey, et d'Iblon, seigneur des Monts, à la Côte. Les arbitres décidèrent qu'au lieu de 160 truites, les chanoines du lac paieraient, à l'avenir, 45 sols lausannois, outre la cense de 5 sols due pour le lieu de dom Poncet, le tout payable au couvent de Saint-Claude, à la fête de St-Denis de chaque année. Cet arrangement fut accepté par les parties; mais comme toute cense supposait un droit

de réemption sur les fonds qu'elle affectait, l'abbé de St-Claude dut déclarer, par un acte séparé, passé en faveur des chanoines de l'abbaye et des seigneurs de La Sarraz, « que ni lui ni son couvent n'ont » aucun droit de propriété quelconque sur la vallée de Joux, au-delà » d'une lieue vulgaire du lac *Quinsonnez* ou des Rousses. » Ces actes sont du 6 janvier 1219.

p. 550 Il n'est pas facile de déterminer d'une manière précise l'origine et les premiers commencements du village du Lieu. Les chartes, qui nous parlent fort au long des moines, se taisent sur les premiers habitants de la Vallée. L'on peut pourtant supposer que, si ce n'est Poucius, les moines de St-Oyens amenèrent avec eux des serviteurs pour cultiver les terres voisines de leur nouveau couvent. Cependant, le premier abergement connu, au Lieu, ne remonte qu'à l'année 1304. Le 5 décembre de cette année, Pierre, abbé du lac de Joux, aberge à Perrinet Bron quelques terres au Lieu de dom Poncet, resté désert depuis la retraite des bénédictins de St-Claude. Cet abergement fut fait à des conditions très onéreuses, si l'on considère la nature du sol concédé. L'abergataire était chargé des mêmes prestations en faveur du château de La Sarraz, qui avaient été imposées aux abergeants de Cuarnens et La Coudre, pour un sol bien plus fertile que celui de la Vallée. Il payait de plus à l'abbaye le *focage*, les cens et dîmes des avoines et des légumes.

Il est permis de supposer que les riches pâturages des environs du Lieu parurent à Bron un avantage propre à compenser les charges qui lui furent imposées.

Plus tard, et c'est là un fait curieux, en 1307, Aymon de La Sarraz-Montferrand accorda aux religieux de l'abbaye le droit de recevoir librement des abergataires sur la partie orientale du lac, avec toute juridiction, excepté le droit de glaive, moyennant un quarteron d'avoine et une géline par feu à payer au château de La Sarraz.

Cette concession importante, qui exemptait tous les habitants de la *Combe de l'abbaye*, considérés dès lors comme francs-abergeants, de toute corvée et prestation autre que celle que nous venons de rapporter, ne fut jamais appliquée aux habitants de la Combe du Lieu. Ceux-ci restèrent soumis aux tailles, corvées qui pesaient sur tous les hommes non affranchis de la baronnie de La Sarraz. Ils demeurèrent mainmortables jusqu'au XV^e siècle.

Cela n'empêcha pourtant pas la population de s'augmenter dans la combe occidentale de la Vallée. Dès l'an 1324, le village du Lieu est mentionné dans un inventaire des biens de l'abbaye. En 1382, d'après un acte de rénovation, nous voyons que le nombre des abergataires du village et de la combe du Lieu s'élevait à 37 chefs de famille, ce qui suppose une population d'au moins 300 âmes. Or

trouve déjà parmi eux les noms de Aubert, Goy, Pignet, Meylan autrement Viande ; Turbilliet, Lugin ; cette dernière famille descend des Goy.

La communauté du Lieu a dû se constituer vers les années 1393 et 1394. Elle existait en 1396. A cette date, les gens du Lieu et des Clées étaient en dispute au sujet des fortifications de la ville et château des Clées, dont les habitants du Lieu étaient ressortissants ; Nicod de St-Martin, châtelain des Clées, fut chargé par les deux parties de prononcer sur le différend qui les divisait. La prononciation qui s'ensuivit est le premier acte qui montre les habitants du Lieu comme formés en communauté régulière (*communitas de Loco*). Les recteurs et syndics étaient Jean Simond et Perrod Hostoz ; ils furent les premiers. La commune du Lieu devint aussitôt un centre auquel se rallièrent tous les colons épars sur les deux rives du lac ; elle fut longtemps la seule commune de La Vallée.

Après de longues disputes avec les abbés du lac, suivies de procédures et de voies de fait, la commune du Lieu obtint enfin son affranchissement de la mainmorte et de la taillabilité, par une prononciation du 20 juin 1488. La taille fut remplacée par une somme fixe de 38 livres par an, qui ne pouvait être augmentée et était répartie sur tous les habitants de la combe du Lieu.

L'église du Lieu, sous le vocable de saint Théodule, était la paroissiale de toute la Vallée ; elle était desservie par l'un des chanoines de l'abbaye. Après la Réformation, l'église de l'Abbaye devint paroissiale et celle du Lieu annexe.

En 1571, les habitants de l'Abbaye se séparent de la commune du Lieu et forment une nouvelle commune. En 1646, après de longues altercations, les habitants de la partie supérieure de la Vallée se séparent à leur tour et constituent la commune du Chenit.

En 1686, LL. EE. établirent au Lieu un tribunal de première instance pour la Vallée ; il fut aboli en 1704 et on lui substitua dans chaque commune un consistoire qui gérait les tutelles ; le président avait une compétence de 10 florins.

En 1691, le Lieu subit un grand incendie qui consuma les archives des trois communes qui étaient déposées à la maison commune.

Ce village a encore subi deux incendies dans ce siècle ; le dernier date du 18 juillet 1858 ; il a consumé le temple, la cure et 33 maisons. Les dons recueillis en faveur des incendiés se sont élevés à 35,589 fr., sans parler des dons en nature.

Une partie de la population se livre aux travaux de l'horlogerie, de la boissellerie, etc. Une autre partie à l'agriculture et à l'exploitation des bois.

CHENIT (le), nom d'une commune formant à elle seule un cercle, au district de La Vallée. Cette commune occupe toute la partie supérieure de la vallée de Joux ; elle se compose d'un grand nombre de hameaux et de maisons isolées, avec les villages du Sentier et du Brassus, formant chacun une paroisse particulière. La commune du Chenit se détacha de celle du Lieu en 1646. Dans aucune autre partie du pays, le développement de l'industrie et de la population n'a été aussi rapide. En 1550, le territoire du Chenit n'était encore qu'un vallon désert traversé par l'Orbe, entrecoupé de bois et de marécages. Vers cette date, quelques familles de bûcherons, sorties des communes voisines du Lieu et de l'Abbaye, s'établirent au bas du Chenit, dans des cabanes de branches entrelacées ; ce campement a donné son nom au hameau du *Campoux*, premier lieu habité de la commune. Dès lors, la population s'augmente avec rapidité. En 1590, on comptait au Chenit 32 chefs de famille, soit 191 personnes ; en 1750, 300 chefs de famille, soit 1700 personnes ; 1785, 334 chefs de famille, soit 1905 personnes ; 1824, 2030 personnes ; 1836, 2556 ; 1860, 3236. Cette grande commune fut érigée en paroisse en 1612. Son premier pasteur fut Pierre Tarin, de Montagny.